SANTONI & Associés

AVOCATS A LA COUR DE PARIS

Marc SANTONI
Avocat à la Cour associé
M.B.A. ISA HEC
C.S. Droit commercial
C.S. Droit économique
msantoni@scp-santoni.com

Bérangère RIVALS
Avocat à la Cour associe
D.E.A Droit des Affaires
brivals@scp-santoni.com

Lionel LAMOURE
Avocat à la Cour associé
Master ESCP - Ingénierie financière
llamoure@scp-santoni.com

Juliette BOUR
Avocat à la Cour
EDHEC Business School
Master 2 Droit financier
jbour@scp-santoni.com

Soleine GAUTIER
Avocat à la Cour
Avocat au Barreau de New York
sgautier@scp-santoni.com

Enzo FAEDDA
Avocat à la Cour
efaedda@scp-santoni.com

GTC de PARIS
24 JUIN 2019
PROCEDURES COLLECTIVES

A :

Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les Juges du Tribunal de commerce de Paris

Monsieur Christian Tessiot, Juge Commissaire

Maître Hélène Bourbouloux, Maître Gaël Couturier et Maître Bertrand Manière, Administrateurs Judiciaires

Maître Lucile Jouve et Maître Stéphane Gorrias Mandataires Judiciaires

OFFRE DE REPRISE PAR VOIE DE PLAN DE CESSION

Articles L. 631-13, L. 631-22 et L. 642-2 du code de commerce

Présentée par :

MEDIACO FOS
Société anonyme, au capital de 38 264,70 euros, dont le siège social est situé Route de Guigonnet 13270 Fos-sur-Mer, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Salon-de-Provence sous le numéro 341 770 329, représentée par son Président, Monsieur Alexandre-Jacques Vernazza.

Ci-après désignée « Mediaco FOS » ou l'« Offrant »

Pour la reprise en plan de cession des actifs ci-après décrits de la société :

ALTEAD FOS
Société à responsabilité limitée, au capital de 100 000 euros, dont le siège social est situé Allée des Joncs - Quartier du Guigonnet Route Nationale 568 - 13270 Fos-sur-Mer, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Salon-de-Provence sous le numéro 421 310 467.

Ci-après désignée « FOS »

En date du 21 juin 2019

PLAN

PREAMBULE		**3**
1.	**DEFINITIONS**	**5**
2.	**PRESENTATION DES OFFRANTS**	**8**
2.1	Offrant Branche Levage	8
2.1.1	Présentation générale du Groupe Mediaco Levage	8
2.1.2	Présentation du candidat cessionnaire Mediaco FOS	10
2.2	Offrant Branche Transports	11
2.1.1	Présentation générale du Groupe Transports Capelle	11
3	**ANALYSE DES DIFFICULTES**	**16**
3.1	Analyse des difficultés sur le Périmètre Levage	16
3.2	Analyse des difficultés sur le Périmètre Transports	16
4	**INTERET DE LA REPRISE ET ATOUTS DES OFFRANTS**	**17**
4.1	Intérêt de la reprise du Périmètre Levage et atouts de l'Offrant Branche Levage	17
4.2	Intérêt de la reprise du Périmètre Transports et atouts de l'Offrant Branche Transports	19
4.2.1	Principaux atouts de l'Offrant Branche Transports	19
4.2.2	Projet de reprise de l'Offrant Branche Transports	20
5	**PREVISIONS D'ACTIVITE ET DE FINANCEMENT**	**20**
5.1	Prévisions d'exploitation	20
5.2	Prévisions d'exploitation	20
5.2.1	Financement des actifs immobilisés : fonds de commerce et immeubles	20
5.2.2	Financement du besoin en fonds de roulement	21
6	**MODALITES DU PLAN DE CESSION**	**21**
6.1	Cession de l'unité économique de FOS	21
6.1.1	Plan social (L 642-2, II, 5°)	21
6.1.2	Désignation des biens, droits et contrats repris (L 642-2, II, 1° et 3°)	21
6.2	Tableau récapitulatif détaillant l'ensemble des actifs, emplois, et contrats repris ainsi que les prix y afférents.	25
6.3	Application de l'article L. 642-12 du Code de commerce	26
6.4	Date de réalisation (L 642-2, II, 4°)	26
6.5	Garanties (L642-2, II, 6°)	26
6.6	Prévisions de cession d'actifs (Article L 642-2, II, 7° du Code de commerce)	26
6.7	Durée des engagements souscrits	26
6.8	Conditions particulières	27
7	**CONDITION SUSPENSIVE**	**28**
8	**ANNEXES**	**28**

PREAMBULE

La présente **Offre FOS** porte sur l'unité économique de la société FOS.

Elle est présentée par la société Mediaco FOS.

Elle s'inscrit dans le cadre d'une offre globale du Groupe ALTEAD (ci-après l'« **Offre** ») dont les actifs, les activités et le personnel sont répartis dans différentes sociétés bénéficiant d'une procédure de redressement judiciaire autonome en l'état, et dans différentes filiales.

Les modalités de la présente Offre FOS ont été établies dans la perspective d'une cession au 1er août 2019.

Eu égard à l'importance de la date de cession au regard de la prise en charge de certaines dépenses notamment sociales, la présente Offre FOS pourra faire l'objet d'améliorations conformément aux dispositions légales, notamment si la date de prise de jouissance venait à être décalée.

L'Offre est présentée conjointement par le Groupe Mediaco Levage (l'« **Offrant Branche Levage** ») et par le Groupe Transports Capelle (l'« **Offrant Branche Transports** »). L'Offrant Branche Levage et l'Offrant Branche Transports, lesquels agissent sans solidarité entre eux, sont ensemble désignés les « **Offrants** » pour les besoins de l'Offre.

Le Groupe Mediaco et le Groupe Transports Capelle sont des groupes familiaux qui ont des relations historiques et qui travaillent ensemble fréquemment sur des chantiers faisant appel à leur expertise métier.

Ils opèrent tous les deux sur un marché sur lequel une consolidation est nécessaire pour créer des synergies commerciales et d'exploitation et sur lequel l'expérience et la parfaite connaissance du secteur sont requises pour pouvoir s'imposer durablement.

En effet, les métiers du levage et du transport exceptionnel sont des métiers très spécifiques, centrés sur l'humain, qui obéissent à des règles de fonctionnement et de management qui leur sont propres, ce qui explique notamment que lorsque le Groupe AltéAd a décidé de regrouper ces métiers différents sans vision stratégique du management, ils n'ont pas réussi à créer les synergies qui auraient été nécessaires à l'aboutissement ce projet.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que les Offrants, forts de l'expertise acquise dans leur domaine d'activité respectif, qui leur apporte une complémentarité certaine, ont décidé de s'associer pour présenter une offre conjointe.

L'Offre porte sur les périmètres suivants :

- le périmètre repris par l'Offrant Branche Levage (le « **Périmètre Branche Levage** »), c'est-à-dire l'ensemble des actifs, emplois et contrats nécessaires à la poursuite des activités constituant la branche « levage » du Groupe AltéAd composée par les Sociétés du Périmètre Levage ;

- le périmètre repris par l'Offrant Branche Transports (le « **Périmètre Branche Transports** ») c'est-à-dire l'ensemble des actifs, emplois et contrats nécessaires à la poursuite des activités constituant la branche « transports » du Groupe AltéAd composée par les Sociétés du Périmètre Transports ;

- les actifs, emplois et contrats rattachés à la société AIE, qui seront repris par les Offrants par le biais d'une entreprise commune (« *joint-venture* »), à la société AltéAd Management et à la société Financière de Corton (le « **Périmètre Commun** »)

Le Périmètre Branche Levage, le Périmètre Branche Transports et le Périmètre Commun sont ensemble désignés les « **Périmètres** » pour les besoins de la présente Offre.

L'Offre forme un tout indivisible.

1. DEFINITIONS

« Groupe AltéAd »	désigne la société Financière de Corton et ses filiales.
« Groupe Transports Capelle »	désigne Capelle Investissements, et ses filiales actuelles ou en formation dans le cadre des différentes offres.
« Groupe Mediaco Levage »	désigne la société Mediaco Levage et ses filiales actuelles ou en formation dans le cadre des différentes offres.
« Offre ABRA »	désigne l'offre de reprise des actifs de Altéad Bourgogne Rhône Alpes «(« **ABRA** ») par voie de plan de cession.
« Offre ADR »	désigne l'offre de reprise des actifs de Altéad Delta du Rhône (« **ADR** ») par voie de plan de cession.
« Offre AFL »	désigne l'offre de reprise des actifs de Altéad France Levage (« **AFL** ») par voie de plan de cession.
« Offre AGM »	désigne l'offre de reprise des actifs de Altéad le Gai Matelot (« **AGM** ») par voie de plan de cession.
« Offre AIE »	désigne l'offre de reprise des actifs de Altéad Industries EST (« **AIE** ») par voie de plan de cession.
« Offre AL »	désigne l'offre de reprise des actifs de Altéad Location (« **AL** ») par voie de plan de cession.
« Offre ALL »	désigne l'offre de reprise des actifs de Altéad Levage Location (« **ALL** ») par voie de plan de cession.
« Offre Altéad SAS»	désigne l'offre de reprise des actifs de Altéad SAS (« **Altéad SAS**») par voie de plan de cession.
« Offre Altéad Management »	désigne l'offre de reprise des actifs de Altéad Management (« **Altéad Management**») par voie de plan de cession.
« Offre AML »	désigne l'offre de reprise des actifs de Altéad Marchal Levage (« **AML** ») par voie de plan de cession.
« Offre AOLM »	désigne l'offre de reprise des actifs de Altéad Ouest Levage Manutention (« **AOLM** ») par voie de plan de cession.
« Offre ANLM »	désigne l'offre de reprise des actifs de Altéad Normandie Levage Manutention (« **ANLM** ») par voie de plan de cession.
« Offre ASL »	désigne l'offre de reprise des actifs de Altéad Soutien Logistique (« **ASL** ») par voie de plan de cession.
« Offre ATS »	désigne l'offre de reprise des actifs de Altéad Transports Spécialisés (« **ATS** ») par voie de plan de cession.
« Offre Augizeau »	désigne l'offre de reprise des actifs de Altéad Augizeau (« **Augizeau**») par voie de plan de cession.

« Offre FALM »	désigne l'offre de reprise des actifs de Financière Altéad Levage Manutention (« **FALM** ») par voie de plan de cession.
« Offre FAT »	désigne l'offre de reprise des actifs de Financière Altéad Transport (« **FAT** ») par voie de plan de cession.
« Offre Financière de Corton »	désigne l'offre de reprise des actifs de Financière de Corton (« **Financière de Corton**») par voie de plan de cession.
« Offre FOS »	désigne l'offre de reprise des actifs de Altéad Fos (« **FOS** ») par voie de plan de cession.
« Offre Lorlev »	désigne l'offre de reprise des actifs de Altéad Lorlev (« **Lorlev** ») par voie de plan de cession.
« Offre Périmètre Commun »	désigne l'Offre AIE, l'Offre AltéAd Management et l'Offre Financière de Corton.
« Offre Provence »	désigne l'offre de reprise des actifs de Altéad Provence (« **Provence** ») par voie de plan de cession.
« Offres Branche Levage »	désigne conjointement l'Offre AFL, l'Offre ALL, l'Offre ABRA, l'Offre AOLM, l'Offre AGM, l'Offre ANLM, l'Offre Provence, l'Offre FOS, l'Offre ADR l'Offre LORLEV, l'Offre AltéAd, l'Offre FALM et l'Offre ASL.
« Offre Branche Transports »	désigne conjointement l'Offre ATS, l'Offre Augizeau, l'Offre AL, l'Offre FAT et l'Offre AML.
« L'Offre »	désigne le tout indivisible matérialisé par le présent document et ses Annexes et constitué par (i) : les Offres et (ii) les engagements, conditions, déclarations et attestations pris par l'Offrant Branche Levage et l'Offrant Branche Transports de manière commune, conjointe et indissociables pour et en considération des Offres.
« Les Offres »	désigne conjointement les Offres Branche Levage, les Offres Branche Transport et les Offres Périmètre Commun.
« Offrant Branche Levage »	a la signification qui lui est donnée dans le préambule.
« Offrant Branche Transport »	a la signification qui lui est donnée dans le préambule.
« Offrant »	a la signification qui lui est donnée en-tête des présentes.
« Offrants »	a la signification qui lui est donnée dans le préambule.
« Sociétés du Périmètre Branche Levages »	désigne AFL, ABRA, AOLM, AGM, ANLM, Provence, FOS, ADR, LORLEV, ASL, ALL, FALM, AltéAd SAS.
« Sociétés du Périmètre Commun »	désigne AIE, AltéAd Management, Financière de Corton.
« Sociétés du Périmètre Branche Transports »	désigne : Augizeau, ATS, AL, AML et FAT .

« Périmètre Branche Levage »	a la signification qui lui est donnée dans le préambule.
« Périmètre Commun »	a la signification qui lui est donnée dans le préambule.
« Périmètre Branche Transports »	a la signification qui lui est donnée dans le préambule.
« Sociétés Cibles »	désigne : Augizeau, ABRA, ADR, AFL, AGM, AIE, AL, ALL, AML, AOLM, ANLM, ATS, FAT, ASL, FALM, FOS, Lorlev, Provence, Financière de Corton, Altéad SAS, Altéad Management.

2. PRESENTATION DES OFFRANTS

2.1 Offrant Branche Levage

2.1.1 Présentation générale du Groupe Mediaco Levage

Jean-Jacques VERNAZZA, fondateur du Groupe Mediaco, a créé en 1942 la société de transit portuaire MEDTRANS à laquelle il a adjoint une activité complémentaire d'acconage exploitée par la société MEDIACO ACCONAGE.

En 1972, Christian Jacques VERNAZZA, fils du fondateur du Groupe Mediaco, crée MEDIACO LEVAGE implanté à Marseille avant d'étendre son activité et sa notoriété en France.

MEDIACO LEVAGE a été le précurseur dans l'implantation du premier réseau de levage et de manutention en France et a conforté sa position par l'acquisition du Groupe SOGECOFA en 2008 ainsi que par d'autres acquisitions stratégiques par la suite, sur tout le territoire.

MEDIACO VRAC créée en 1988 se développe d'abord dans le stockage vrac à Marseille et Sète puis dans l'industrie, avec l'acquisition en 1997 du site de Vitrolles appartenant au groupe Unilever.

En 2008, MEDIACO VRAC acquiert auprès de I.C.I la plus grosse distillerie d'Amérique du Sud et devient ainsi leader mondial de l'huile de pépin de raisin. Depuis 1999, le groupe développe une activité d'entreposage et gère aujourd'hui 70.000m² d'entrepôts sur Vitrolles et sur la zone de Port Saint-Louis. En 2019, cette surface sera doublée.

Christian Jacques VERNAZZA a su intégrer au sein du Groupe Mediaco ses enfants Annabel, Alexandre-Jacques et Rodolphe.

En 2006, Alexandre Jacques VERNAZZA rejoint le Groupe MEDIACO dont il devient en 2008 responsable d'exploitation de MEDIACO LEVAGE, puis Directeur Général en 2010 et enfin il accède au décès de son père à la Présidence du Groupe familial en 2013.

Le Groupe MEDIACO composé de MEDIACO LEVAGE et MEDIACO VRAC DEVELOPPEMENT réalise un chiffre d'affaires de 300 M€, un résultat net pour les deux entités de 20 M€ en 2018 et disposent d'une trésorerie cumulée de 90 Millions d'Euros, à ce jour.

En 2014, MEDIACO LEVAGE a décidé d'ouvrir deux agences en Allemagne (Kehl et Fribourg).

Début 2017, le parc de MEDIACO GMBH (Allemagne) est composé de 20 engins, dont 15 grues de 50 à 400 Tonnes.

MEDIACO LEVAGE conforte sa position de N°1 national à travers le récent rachat, fin 2016, du Groupe SMMI (Grenoble, Lyon, Valence et Annecy) 4 Agences, 50 grues et 80 personnes qui positionnent le Groupe MEDIACO dans Rhône Alpes.

En Mai 2017, le Groupe MEDIACO LEVAGE fait l'acquisition de l'une des plus grosses grues du marché européen, la plus importante et la plus puissante grue en France (670 Tonnes à 21 mètres de portée) : une LG 1750 (grue treillis sur porteur mobile de 750 Tonnes de capacité), pouvant assurer tous les montages d'éoliennes (147 Tonnes à 120 mètres) ainsi que les plus importants contrats nationaux, avec notamment les chantiers du Grand Paris.

Grace à son réseau, le Groupe MEDIACO LEVAGE est leader en France dans le levage, la manutention et les services industriels, avec 1.500 personnes réparties dans 60 Agences, 3.000 matériels, dont 640 grues de 30 à 800 Tonnes de capacité.

Organigramme du Groupe Médiaco

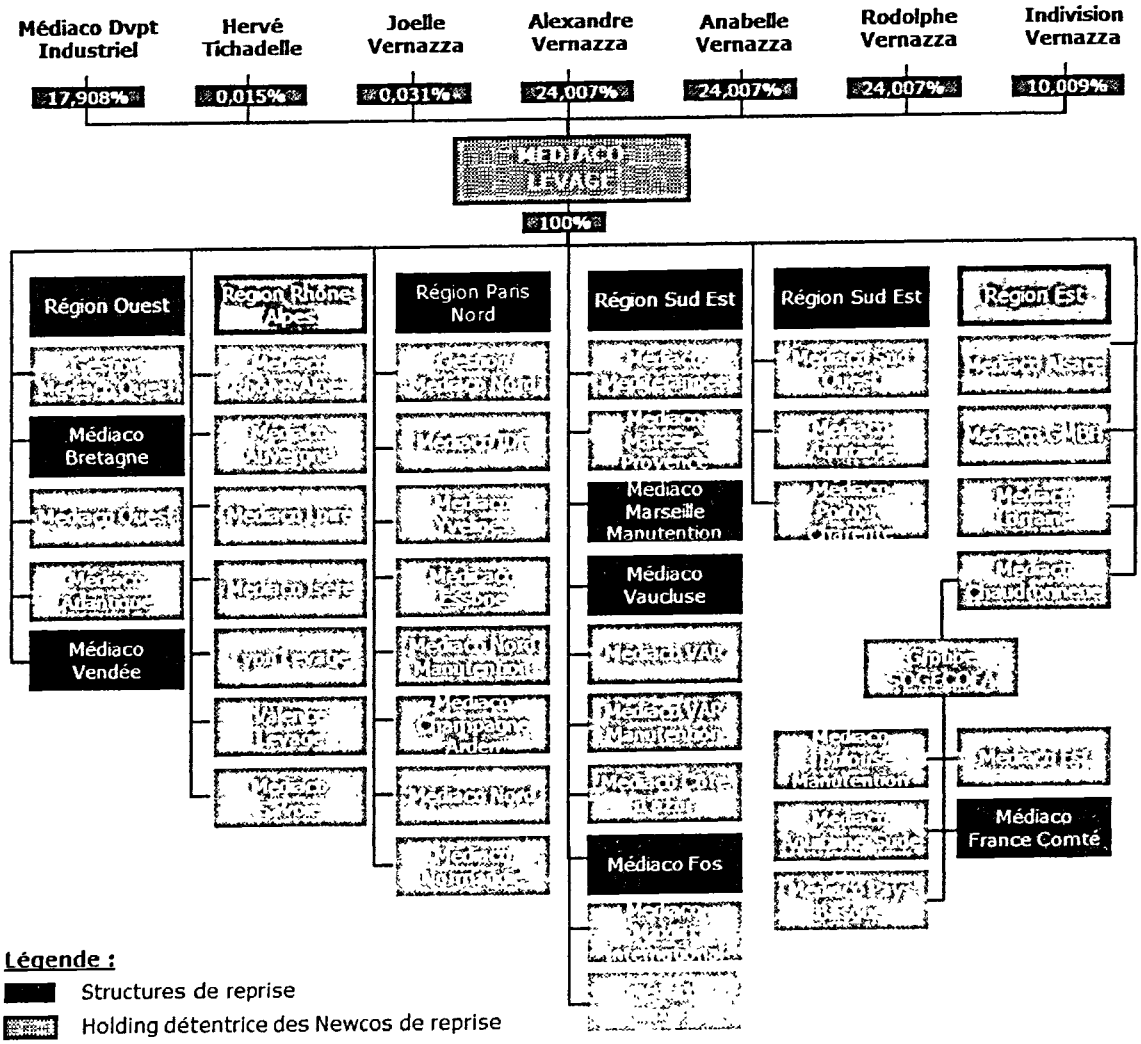

Le Groupe MEDIACO propose au travers de son réseau de 60 agences de proximité et de ses équipes de professionnels, deux types de services :

- la location de matériels, grues et camions, par mise à disposition d'une grue avec un chauffeur grutier placé sous l'autorité effective du locataire qui a la maitrise complète des opérations.

- la prestation de services de levage et transport : MEDIACO LEVAGE prend en charge le levage à effectuer et assure la maîtrise et la responsabilité de l'opération de levage.

Dans ce cas, MEDIACO LEVAGE assure la totalité de la prestation par la fourniture d'un chef de manœuvre qui dirige et supervise l'opération de levage, les études de chantier avec établissement du certificat d'adequation, le montage et l'installation d'équipements neufs, la manutention de machines outils d'appareils chaudronnés, démentellement et déconstruction comprenant l'évacuation des déchets, l'installation ou transferts de machines et d'unités de production, les études de conception et de réalisation de projets industriels.

Mediaco Levage, a réalisé (sur la base des comptes audités au 31 Décembre 2018) un chiffre d'affaires consolidé de 191 M€ et un résultat d'exploitation consolidé de 19 Millions d'Euros.

La trésorerie était à cette même date de 40 M€ et elle est, à ce jour, de 44 Millions d'Euros.

L'effectif est de 1.450 salariés auquel s'ajoute en moyenne 300 intérimaires.

Le tableau ci-après retrace les principaux chiffres (sur la base des comptes audités) sur les trois derniers exercices :

	2016	**2017**	**2018**
Capitaux propres	73,6	86,3	99,4
Chiffre d'Affaires consolidé	155	177	191
Résultat d'exploitation	15,6	19,1	19,2
Cash Flow	26,2	34,3	40,5
Trésorerie	21,5	29	40

Les Offres Branche Levage ont été présentées soit par des sociétés déjà filiales de Mediaco Levage, soit par Mediaco Levage, agissant en qualité de membre fondateur d'une société en formation.

On trouvera ci-annexés les comptes sociaux de l'entreprise ainsi que différents documents d'information tels qu'extrait K bis et plaquettes.

2.1.2 Présentation du candidat cessionnaire Mediaco FOS

La présente Offre FOS est diligentée par la société Mediaco FOS.

Les principales caractéristiques de Mediaco FOS sont les suivantes :

- Capital social : 38 264,70 euros
- Forme : SA
- Président : Monsieur Alexandre-Jacques Vernazza
- Siège : Route du Guigonnet 13270 Fos-sur-Mer
- Objet social : levage et manutention, transports, fabrication et maintenance industrielles, services rendus principalement à l'industrie et aux B.T.P. location de nacelles auto motrices et location de matériels.
- Répartition du capital social : 100% Mediaco Levage

- Déclaration :

En application des articles L. 642-3 et R. 642-1 du Code de commerce, Mediaco FOS déclare ne pas être dirigeant de la personne morale en redressement judiciaire, ni parent ou allié jusqu'au deuxième degré inclusivement de ces dirigeants ou du débiteur personne physique, ni contrôleur de la personne morale, que ce soit directement ou par personne interposée.

L'attestation d'indépendance et de sincérité du prix est jointe en annexe 3.

2.2 Offrant Branche Transports

2.1.1 Présentation générale du Groupe Transports Capelle

Le Groupe Transports Capelle est le **Groupe n° 1** en Europe pour les transports exceptionnels et sensibles.

- Plus de 1200 collaborateurs dont 850 conducteurs
- 10 000 clients
- 165 M€ de Chiffre d'affaires prévu en 2019
- Un parc de 3.000 matériels

Le Groupe Transports Capelle a diversifié depuis 2005 ses activités dans différents secteurs connexes aux transports, notamment dans :

- La formation,
- La logistique,
- Le négoce,
- Les véhicules escortes,
- Le digital,
- Et récemment l'industrie

Les principaux secteurs d'activités du Groupe Transports Capelle sont :

- L'aéronautique,
- La défense,
- Le BTP,
- Le yachting,
- Le ferroviaire,
- Energie / Energie renouvelable

L'ensemble des filiales transports sont certifiées ISO 9001 – ISO 14001, habilitées confidentiel défense et offrent différentes prestations logistiques telles que :

- Le stockage,
- Le cocooning,
- La manutention ou encore les Road Survey.

Le Groupe Transports Capelle est composé de trente-sept sites en Europe :

- France,
- Espagne,
- Luxembourg,
- Belgique,
- Pays Bas,
- UK,
- Allemagne,
- Pologne

Les principales caractéristiques économiques du Groupe Transports Capelle sont les suivantes (sur la base des comptes consolidés audités au 31 décembre 2018) :

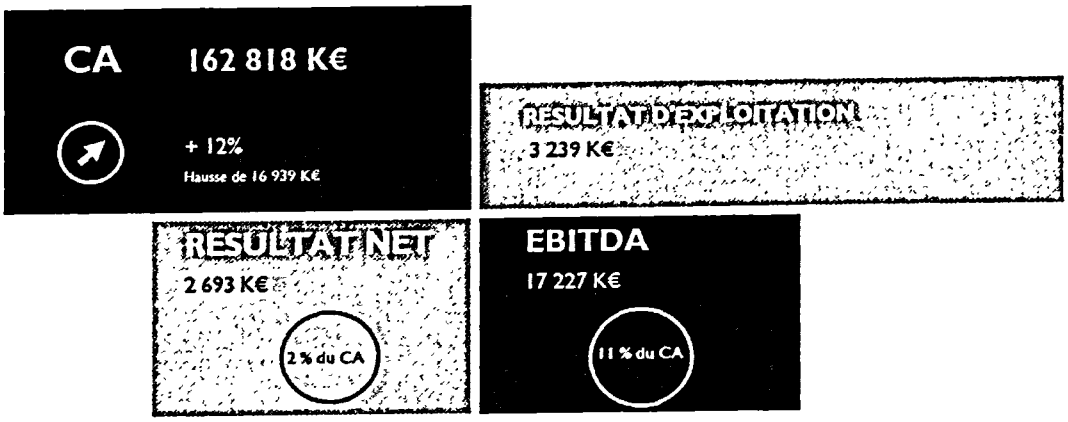

En M€	Groupe Capelle	Capelle Investissements
Chiffre d'affaires	163	2.5
Résultat d'exploitation	3	0.03
Ebitda	17	0.04
Capitaux propres	31	16.9
Dette financière nette	54	17.9
Effectif	1 200	3

Organisation du Groupe Transports Capelle

- Groupe avec une structure transversale au service de l'opérationnel.
- Des directeurs de région sur le terrain.
- Une centralisation de l'exploitation permettant une meilleure réponse aux clients et une optimisation des moyens.
- Un pilotage centralisé du Groupe Transports Capelle au service de la stratégie.

Organigramme fonctionnel du Groupe Transports Capelle

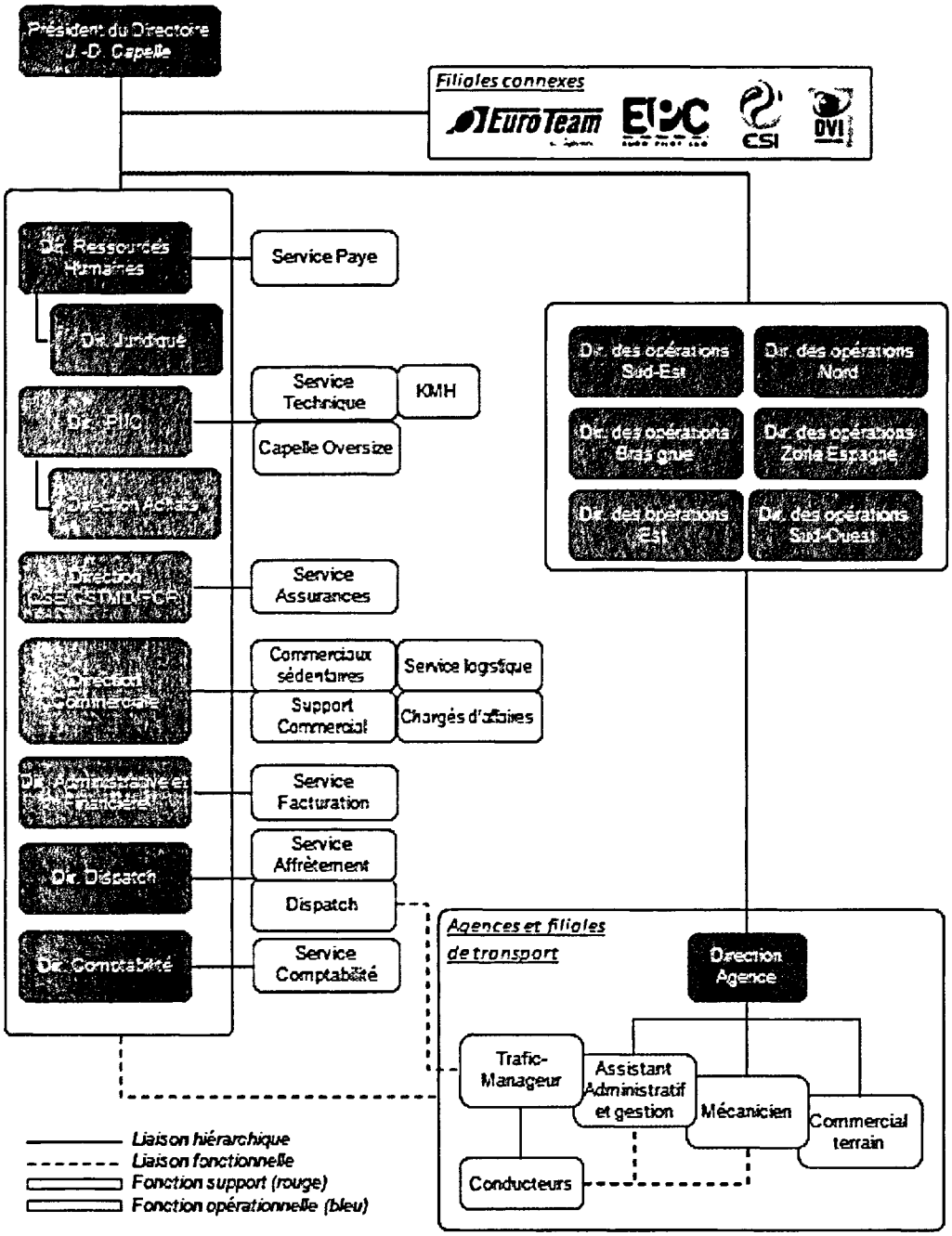

Organigroupe des filiales

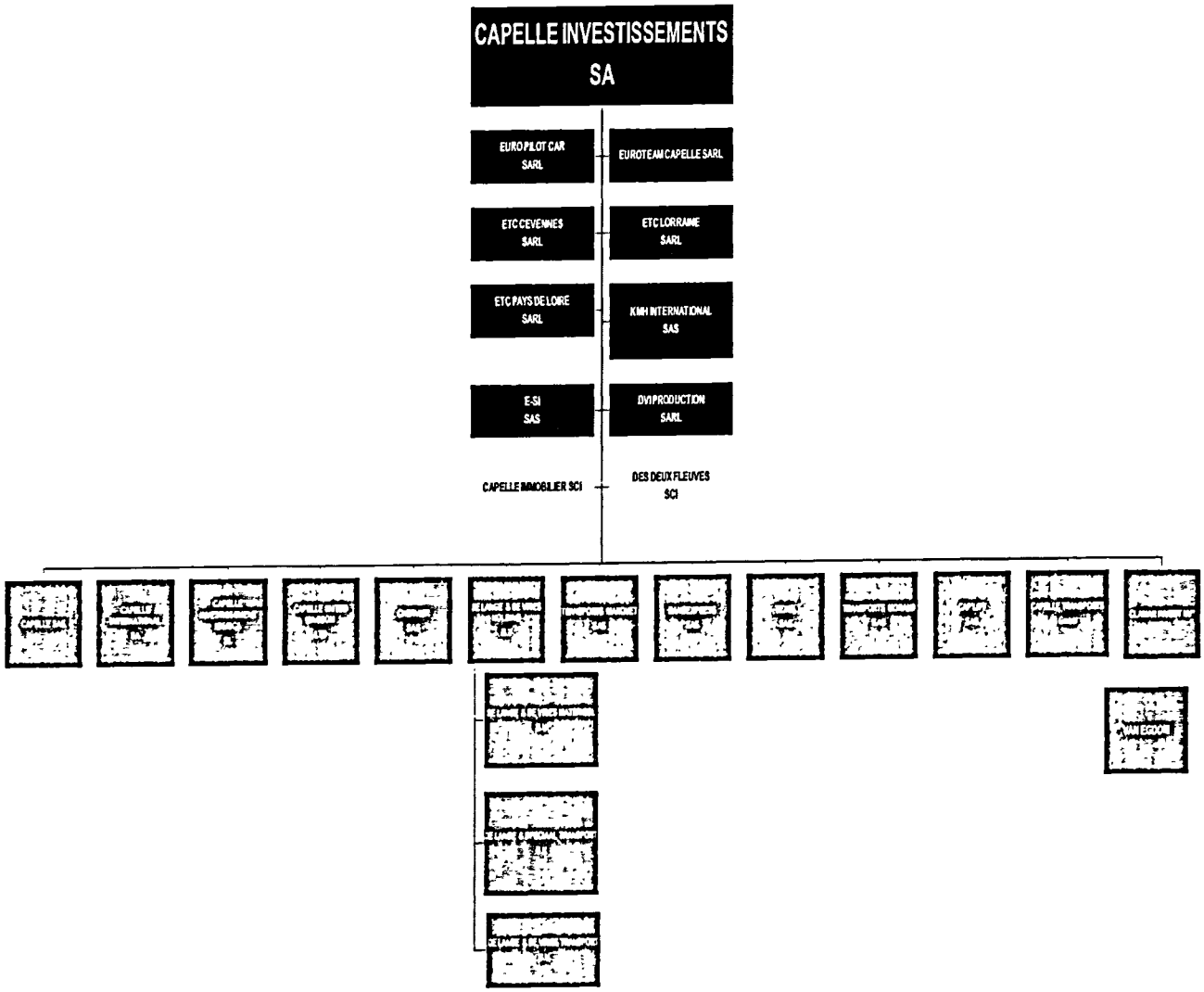

L'actionnariat du Groupe Transports Capelle est partagé entre :

Les partenaires	%
CM CIC Investissements	21,62
Famille Capelle	78.38

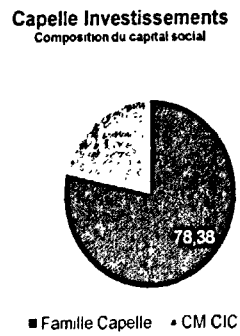

3 ANALYSE DES DIFFICULTES

3.1 Analyse des difficultés sur le Périmètre Levage

- Méconnaissance du métier du levage qui s'est traduite par des investissements hasardeux pour la Financière de Corton, telles que l'acquisition de nouvelles cibles dans le levage et la manutention (LORLEV, REVEL, etc..) survalorisées et surpayées de plus de 40% par rapport aux prix du marché (ex. le rachat de REVEL pour environ 17 millions d'euros alors que les offres concurrentes se situaient entre 12 et 13 millions d'euros).

- Evaluation erronée du métier du levage en estimant qu'étant capitalistique il pouvait assurer une exploitation tout en permettant un amortissement du matériel, la réalisation de plus-values et une gestion aisée des Hommes, de ce fait la perception des relations humaines, l'animation des managers-clés ont été délaissés au profit d'une appréciation financière du capital.

- Choix inopportuns de matériels dans des catégories et types de grues, bras de grues et accessoires de levage motivés par la seule prise en compte des plus-values que pourraient dégager ces matériels à l'issue des crédit-baux, sans se préoccuper des besoins des managers pour répondre à l'attente du marché.

- Manque de communication entre les agences d'une même région et entre les régions générant des pertes de synergie tant en termes d'optimisation de l'exploitation des matériels qu'en termes de développement de clientèle inter-régionales ou encore de soumissionner à des marchés nationaux du fait du manque d'animation et de cohésion des équipes.

- Défaut de maitrise de la revente du matériel sur le marché de l'occasion et forte dégradation des matériels peu ou mal entretenus contrairement aux recommandations des constructeurs générant à la revente des pertes de plus-values importantes au terme des 8 à 10 ans considérés comme l'âge moyen de revente des grues dans la profession.

- Fonds propres insuffisants avec un recours intensif et excessif au financement pour assurer la croissance externe avec de ce fait un EBITDA faible par rapport à la dette.

3.2 Analyse des difficultés sur le Périmètre Transports

- L'Offrant Branche Transports a pu constater lors de ses entretiens sur site qu'il y avait **très peu de synergies commerciale et d'exploitation** entre la filiale Augizeau et la filiale ATS ce qui ne permettait pas d'optimiser les moyens.

- Les deux structures **n'ont pas de forces commerciales communes** et ne bénéficient pas de la même structure administrative.

- Le Groupe AltéAd **s'est beaucoup diversifié dans des métiers complémentaires mais différents** ; ce qui devait être une force commerciale est devenue une faiblesse (cloisonnement entre les différentes activités).

- Le top management portait une **vision financière** du Groupe AltéAd sans stratégie opérationnelle et sans pilotage de l'intégration des sociétés.

- Les méthodes de management n'étaient pas communes.

- **La structure bilancielle est très loin des standards économiques,** dette trop importante par rapport à l'Ebitda dégagé par le Groupe AltéAd, et fonds propres insuffisants.

- **Des ratios d'exploitation très loin de nos standards.**
  Le taux d'utilisation des matériels laisse apparaître une situation très insuffisante.

- **Absence de maîtrise stricte des coûts.**

- **Niveau tarifaire historique trop bas** et qui n'a fait que se dégrader au fil du temps compte tenu des difficultés de trésorerie (logique de CA vers l'affacturage).

- L'analyse comparée des indicateurs clés de performance de Transports Capelle & Altéad Transports Spécialisés permet d'entrevoir la marche de progression sur l'ensemble des postes pour la performance du futur Groupe consolidé.

4 INTERET DE LA REPRISE ET ATOUTS DES OFFRANTS

4.1 Intérêt de la reprise du Périmètre Levage et atouts de l'Offrant Branche Levage

- L'implantation du Groupe MEDIACO LEVAGE sur tout le territoire national devrait lui permettre une intégration aisée des équipes et matériels du Groupe AltéAd.

- MEDIACO a été en mesure de démontrer dans le passé sa capacité d'intégrer des activités nouvelles et les salariés qui y sont attachés.

- Le Groupe MEDIACO LEVAGE a la capacité financière de mener à bien cette opération dans des délais extrêmement courts.

- MEDIACO LEVAGE a son siège à Marseille, cependant son organisation au travers de 60 agences traduit une exploitation décentralisée sous la direction de managers locaux performants facilitant ainsi l'intégration rapide des équipes et des matériels qui rejoindront le Groupe.

- L'intégration de la branche levage du Groupe AlteAd au sein du Groupe Mediaco Levage permettrait une pérennisation de l'activité.

- Le Groupe Mediaco Levage par son offre de reprise garantit le maintien du périmètre social des sociétés d'exploitation.

- Les équipes AltéAd disposent d'un véritable savoir-faire qui viendra compléter les compétences des salariés du Groupe Mediaco Levage afin de renforcer ses régions.

- Le Groupe Mediaco Levage étant présent sur l'ensemble des régions permettra une intégration plus simple et plus rapide. Cette reprise se fera essentiellement à travers des filiales existantes et par des newco pour accueillir l'ensemble du personnel et des actifs dans des installations saines, rentables managées et bien organisées.

- Groupe familial géré en bon père de famille caractérisé par une forte proximité sur le terrain avec les hommes et femmes qui constituent nos équipes. La communication entre nos régions et nos agences nous permet d'avoir des conditions de travail et une ambiance inégalée que les salariés d'AlteAd pourront apprécier s'ils rejoignent le Groupe Mediaco.

- La sous-traitance du groupe Mediaco, au 31/12/2018, et donc l'achat de prestations externes, était de 30m€ ce qui nous permet d'être sereins sur le volume d'activité futur lié à la reprise du périmètre d'AltéAd.

- Les dernières acquisitions réalisées ces 10 dernières années à savoir en 2008 le groupe SOGECOFA (à l'époque 3e levageur français), Lander Manutention en 2014, le Groupe SMMI (4 agences, 50 grues, et 90 personnes) en 2016 et récemment en 2018 la société ALM, ont toutes été intégrées rapidement par le Groupe MEDIACO en leur permettant de bénéficier des outils de gestion, du savoir-faire du Groupe et des Managers confirmés de nos entreprises.

- Les sociétés du Groupe Sogecofa qui ont rejoint MEDIACO en juillet 2008, 2 mois avant une crise financière majeure est le principal exemple de réussite d'intégration :

  - 350 personnes,
  - 150 rues
  - 18 sites.

  Les sociétés du Groupe Sogecofa aujourd'hui dénommées Mediaco Est, Mediaco Poitou Charente, Mediaco Toulouse manutention, Mediaco Pays basque, Mediaco Aquitaine Sud, Mediaco Franche Comté, sont toutes bénéficiaires et gérées par les directeurs de région du Groupe Mediaco Levage avec une parfaite cohésion et collaboration entre l'ensemble des entités historiques du groupe.

- L'ensemble des salariés et des actifs du Groupe AltéAd pourront être intégrés comme le prévoit nos divers BP par entité et redonner aux salariés AltéAd un épanouissement avec une évolution vers des postes de manager.

Le Groupe Mediaco Levage serait fier et heureux de renforcer ses bases et permettre aux hommes et aux femmes qui constituent ces nouvelles agences de participer au développement de nos entreprises et au succès commun.

Sa trésorerie et sa solidité financière actuelle lui permettent sans crainte de pouvoir mener à bien le BP revu par le cabinet Deloitte dans le cadre de la reprise avec un BFR de 15m€ qui intègre 2m€ pour la remise en état du parc qui souffre actuellement d'un manque d'entretien depuis de nombreuses années.

Enfin l'Offre conjointe avec le Groupe Transports Capelle permet à l'Offrant Branche Levage de proposer une reprise par branche d'activité effectuée par 2 spécialistes du transport exceptionnel et du levage en France permettant ainsi d'assurer la pérennité des exploitations et la reprise rapide des travaux en cours sans découverte d'un nouveau métier qui nécessiterait pour un nouvel entrant de longues années d'apprentissage avant de pouvoir renouer avec la rentabilité et garantir le périmètre social.

4.2 Intérêt de la reprise du Périmètre Transports et atouts de l'Offrant Branche Transports

4.2.1 Principaux atouts de l'Offrant Branche Transports

- Le Groupe Transports Capelle est un groupe familial avec de fortes valeurs entrepreneuriales, épaulé depuis plus de 5 ans par un actionnaire minoritaire de 1er rang.

- Le Groupe Transports Capelle dispose d'une forte notoriété sur son secteur et offre une crédibilité professionnelle et financière indiscutable permettant la pérennisation et la dynamisation du fonds de commerce AltéAd.

- Cette acquisition est conforme à la stratégie de développement des activités du Groupe Transports Capelle dans une logique de renforcement de ses parts de marché en France et son maillage territorial Européen.

- L'expérience de Capelle, qui a déjà réalisé plus de 50 opérations de croissances externes, favorisera l'intégration des équipes AltéAd au sein du Groupe Transports Capelle.

- Pour cette opération le Groupe s'est entouré de conseils spécialisés ayant une forte expérience de ce type de reprise permettant d'appréhender le dossier dans sa globalité avec notamment une estimation fine des besoins de financement permettant d'assurer la pérennité de ces acquisitions.

- Le Groupe Transports Capelle saura maintenir les emplois et sauvegarder le savoir-faire des équipes AltéAd.

- La trésorerie saine et la structure bilancielle très solide du Groupe Transports Capelle permettra de sécuriser la reprise d'AltéAd.

- L'organisation transversale du Groupe Transports Capelle démontre sa capacité d'intégrer en toute sécurité les filiales transports du Groupe AltéAd. Son organisation managériale repose sur une équipe de cadres compétents avec une expérience reconnue dans les métiers du transport.

- Le portefeuille client du Groupe Transports Capelle peut s'enorgueillir des plus grands noms des industries françaises et européennes :

4.2.2 Projet de reprise de l'Offrant Branche Transports

Les 3 points clés de la reprise et la vision du Groupe Transports Capelle sont les suivants :

- La réorganisation de l'exploitation
- La redynamisation et augmentation du niveau tarifaire
- La mise à niveau des indicateurs de gestion

a) La réorganisation de l'exploitation

La première étape sera d'intégrer le pilotage de l'exploitation dans le système de dispatch centralisé de l'Offrant Branche Transports ce qui permettra d'optimiser le chiffre d'affaires par tracteur et abaisser le taux des kilomètres à vide et l'augmentation de la productivité.

b) La redynamisation et augmentation du niveau tarifaire

En parallèle, l'Offrant Branche Transports révisera les tarifs de certains contrats cadres qui sont insuffisants.

La mise en place de son CRM leur permettra aussi d'augmenter le niveau tarifaire des dossiers en transports exceptionnels.

Enfin, l'Offrant Branche Transports alignera l'activité « bras grue » sur leurs standards.

c) La mise à niveau des indicateurs de gestion

La mise en place d'un contrôle de gestion en temps réel basé sur le système Business Intelligence de l'Offrant Branche Transports et suivant ses indicateurs de performances leur permettra un pilotage précis du redressement.

5 PREVISIONS D'ACTIVITE ET DE FINANCEMENT

5.1 Prévisions d'exploitation

Les prévisions d'exploitations sont jointes à la présente Offre FOS.

L'Offrant a effectué une étude prévisionnelle des charges d'exploitation sur la base de sa propre connaissance des coûts générés dans ce secteur d'activité ainsi que par une analyse de l'historique des comptes de FOS.

On trouvera ci-après les comptes d'exploitation prévisionnels des premiers exercices.

5.2 Prévisions d'exploitation

Les prévisions de financement sont jointes à la présente Offre FOS.

5.2.1 Financement des actifs immobilisés : fonds de commerce et immeubles

Financement par apport en comptes-courants de Mediaco Levage.

5.2.2 Financement du besoin en fonds de roulement

Financement par apport en comptes-courants de Mediaco Levage.

Seront communiquées à bref délai les lettres d'engagement de Mediaco Levage d'apports en compte courant à Mediaco FOS.

6 MODALITES DU PLAN DE CESSION

6.1 Cession de l'unité économique de FOS

L'Offre FOS porte sur l'unité économique de FOS :

- Site de Fos : le droit au bail ne sera pas poursuivi ; l'exploitation sera transférée sur le site de Mediaco FOS à Fos-sur-Mer (13270)

6.1.1 Plan social (L 642-2, II, 5°)

L'Offrant poursuivra l'ensemble des contrats de travail (CDI, CDD et contrat d'apprentissage) de FOS dont la liste figure à l'Annexe 8.

Sans préjudice des précisions apportées ci-après s'agissant des engagements unilatéraux et accords collectifs et de leurs conséquences, la poursuite de ces contrats de travail s'effectuera aux conditions contractuelles et selon les textes actuellement en vigueur, et ce à compter de la date d'entrée en jouissance.

L'Offrant s'engage à reprendre les droit acquis par les salariés, notamment indemnités, heures supplémentaires, 13ème mois, congés payés, etc. relatifs à l'activité postérieure à l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire, uniquement pour ce qui concerne les salariés repris et pour les sommes qui n'auraient pas été payées.

Le salaire du mois écoulé sera en tout état de cause pris en charge quelle que soit sa date de paiement par le cédant.

6.1.2 Désignation des biens, droits et contrats repris (L 642-2, II, 1° et 3°)

6.1.2.1 Actifs immobilisés

A. Fonds de commerce – Acquisition de l'intégralité des actifs

La présente Offre FOS porte sur l'acquisition de l'intégralité des actifs de FOS, et notamment :

- la clientèle,
- les marques et tous droits d'usage et d'exploitation y afférents,
- les brevets,
- les sigles et logos type,
- les sites internet,
- les noms de domaine,
- les codes sources,
- les licences, le savoir-faire,
- les patrons,
- les moules,
- les outillages,
- les prospects,

- les plans,
- les logiciels,
- une sauvegarde totale du serveur informatique sera réalisée dans les 48 heures précédant la date d'audience au cours de laquelle seront analysées les offres de cession aux fins d'adoption d'un plan de cession. A l'issue du premier jour ouvré travaillé précédent la date de réalisation, cette opération sera renouvelée.
- les dessins,
- les bases de données,
- les modèles,
- les fichiers clients-fournisseurs,
- les certificats de qualité,
- les archives, notamment techniques,
- le bénéfice des contrats transférés,
- de manière générale, tous droits de propriété intellectuelle et tous droits de propriété littéraire et artistique (en ce inclus lesdits droits portant sur les catalogues des Sociétés Cibles)
- le nom et le droit de se dire successeur.

Toutes autorisations administratives ou légales nécessaires à l'exploitation de l'unité économique reprise s'entendent comme nécessairement indissociées des éléments d'actif, l'Offrant n'ayant été informé, d'aucune difficulté.

Matériel

L'ensemble des matériels, mobiliers, et agencements des différents sites d'exploitation, et notamment ceux figurant sur les inventaires des commissaires-priseurs, ainsi que sur les registres d'immobilisation de chacune des sociétés, sont concernés par l'offre de reprise.

Il est précisé que l'Offrant sollicite le transfert de l'ensemble des éléments corporels, qu'ils soient visés ou non sur l'état d'inventaire des biens, dressé par le commissaire-priseur mandaté à cet effet, lequel état ne revêt pas nécessairement un caractère exhaustif.

Prix des éléments incorporels et du matériel

- éléments incorporels : 1 000 €
- matériel : 1 000 €
  (à répartir au prorata de chacun des inventaires en valeur de destination, réalisés par le commissaire-priseur)

Il n'a été porté à la connaissance de l'Offrant aucune inscription de privilège spécial, nantissement d'éléments incorporels ou de gage sur matériel, ni aucun droit de rétention grevant des biens compris dans la cession, tels que visés à l'article L. 642-12 du code de commerce.

B. Le carnet de commandes

Le prix pour les carnets de commande clients de FOS est de 1 euro.

Les commandes de matières effectuées durant la période d'observation : l'Offrant s'engage à reprendre les commandes de matières effectuées durant la période d'observation, non livrées à la date d'entrée en jouissance, sous réserve que ces commandes aient été effectuées à un prix de marché et que les achats soient en lien avec les commandes clients.

6.1.2.2 Stocks

Le prix relatif à l'ensemble des stocks de FOS dont la reprise est proposée est de 1 000 euros

Après avoir examiné la qualité et les quantités des stocks présents dans les différents sites, il a été constaté :

- Matière première

Ces stocks incluront :

- les produits tels que consommables, outils, pièces de rechange y compris non inventoriées ;

- tout élément ayant fait l'objet d'un dépôt chez un tiers.

De plus, il est indispensable qu'aucune liquidation massive ou partielle n'intervienne avant l'entrée en jouissance afin de ne pas mettre l'approvisionnement en péril.

Traitement des clauses de réserve de propriété **:**

L'Offrant s'engage à supporter la charge des réserves de propriété sous les conditions expresses suivantes :

- cette charge devra résulter de l'application stricte des articles L. 624-16, L. 624-17 et R. 624-13 et suivants du Code de commerce.

- l'Offrant sera subrogé dans les droits du débiteur dans le cadre de la procédure prévue par les articles L. 624-16, L. 624-17 et R. 624-13 et suivants du Code de commerce ; ils pourront ainsi participer sans réserve à la vérification de l'application des réserves de propriété et intervenir en tant que partie à la procédure.

- aucun accord ne devra être donné tant par l'administrateur que par le mandataire judiciaire, ou le liquidateur ou le commissaire à l'exécution à toute demande de revendication ou de restitution d'un bien sans l'accord de l'Offrant et ce dans le cadre de l'application de l'article L. 624-17 du Code de commerce.

La subrogation permettra au cessionnaire concerné d'intervenir tant dans le cadre de la procédure devant le mandataire de justice que de celle devant le Juge Commissaire, voire devant toute juridiction qui aurait à connaître de l'application de la clause et de la demande en revendication ou restitution.

L'Offrant pourra, en tout état de cause, offrir aux créanciers revendiquant la restitution en nature du bien ou le paiement de son prix.

6.1.2.3 Transfert de contrats

La liste des contrats nécessaires au maintien de l'activité dont l'Offrant le transfert figure en Annexe 7 en application de l'article L. 642-7 du Code de commerce :

- crédit-bail mobilier/immobilier, cocontractant
- bail
- contrats de prestations de services

S'agissant des baux qui seraient expirés à la date des présentes, l'Offrant sollicite le droit au renouvellement y afférent.

S'agissant des contrats de crédit-bail, leur transfert comprendra le bénéfice des promesses de vente à terme ou des levées d'option usuelles et pour les locations, le bénéfice des options d'achat éventuelles.

En ce qui concerne l'ensemble des contrats transférés listés à l'Annexe 8, il est manifeste que le **Tribunal devra les considérer comme étant nécessaires au maintien de l'activité et ordonner la cession de ces contrats nonobstant toute clause contraire.**

Ce transfert de contrats est une condition essentielle de la présente offre.

Conformément à l'article R. 642-7 du Code de commerce, il conviendra de convoquer les différents cocontractants à l'audience.

En tout état de cause et nonobstant toute clause contraire, aucun arriéré relatif aux contrats transférés ne sera à la charge de l'Offrant dont l'engagement de poursuite des contrats prend effet lors de l'entrée en jouissance et se limite aux obligations nées à compter de celle-ci exception faite des clauses de solidarité inversée et des sommes à payer au titre des options d'achats stipulées dans les crédits-baux.

De même, l'Offrant ne pourra être tenu au titre d'éventuels litiges dont le fait générateur se situerait avant la date d'entrée en jouissance.

**** Dépôts de garantie***

Les dépôts de garantie des baux et autres titres d'occupation qui ne seront pas consommés lors de la prise de jouissance de l'Offrant seront versés entre les mains des organes de la procédure, à défaut, ils seront reconstitués entre les mains du co-contractant.

Les justifications de la non consommation devront être fournies par la société et confirmées par le co-contractant.

Les autres dépôts de garantie sont exclus du périmètre de la reprise.

6.1.2.4 Droits et actions litigieux

Il n'a été porté à la connaissance de l'Offrant aucune information relative à l'existence d'un quelconque contentieux ou d'une quelconque réclamation portant sur un actif inclus dans le périmètre de la reprise.

Le cas échéant, sous réserve de la réalisation d'un audit juridique et financier approfondi, l'Offrant se réserve le droit de solliciter le transfert de tout droit et action en justice, dans laquelle FOS serait demanderesse, en lien avec les actifs transférés.

6.2 Tableau récapitulatif détaillant l'ensemble des actifs, emplois, et contrats repris ainsi que les prix y afférents.

Contrats de travail poursuivis et non poursuivis (nombre par CSP)	34 contrats poursuivis 0 contrat non poursuivi (cf Annexe 8)
Estimation des droits acquis augmentatifs de prix	En cours de détermination
Prix des actifs incorporels	1 000 €
Prix des actifs corporels	1 000 €
Prix des carnets de commande	1 €
Prix des contrats transférés	1 €
Prix des immeubles ; **Désignation des immeubles repris**	0
Crédit-bail : **Droit au bail** **Bénéficiaire de la promesse**	1 €
Stocks	1 000 €
Estimation des charges financières (L.642-12 du Code de commerce)	0
Liste des contrats dont le transfert est sollicité	cf Annexe 7
Total prix d'acquisition	3 002 €

6.3 Application de l'article L. 642-12 du Code de commerce

- Il n'a été porté à la connaissance de l'Offrant aucune inscription, privilège, nantissement de quelque nature que ce soit attachés aux actifs objets de la présente Offre FOS ;

- La présente cession portant sur des biens grevés de nantissements sur fonds de commerce, l'Offrant sollicite qu'une quote-part du prix soit affectée par le Tribunal à chacun des biens inclus dans la cession pour la répartition du prix et l'exercice du droit de préférence (alinéa 1).

- Le complet paiement du prix par l'Offrant emportera purge des inscriptions grevant les fonds de commerce et plus généralement les actifs cédés (alinéa 2).

6.4 Date de réalisation (L 642-2, II, 4°)

L'Offrant, dans un souci d'éviter toute accélération de la dégradation des fonds de commerce, souhaite reprendre l'exploitation desdits fonds dans les plus brefs délais.

La présente proposition ne peut voir sa validité dépasser la date du 31 août 2019.

Pour assurer une continuité de l'exploitation, il est sollicité du Tribunal qu'il confie au cessionnaire la gestion de l'entreprise cédée, dans le cadre de l'application de l'article L. 642-8 du Code de commerce.

Toutefois, s'agissant du transfert des contrats de travail, celui-ci sera réalisé uniquement à la date de la détermination définitive de la liste nominative des salariés dont le contrat de travail est poursuivi par le cessionnaire.

6.5 Garanties (L642-2, II, 6°)

Outre l'importance des fonds propres des groupes auquel appartient l'Offrant, il sera fourni en Chambre du Conseil un engagement de souscription du capital, et le cas échéant, des apports en compte courant à hauteur des sommes indiquées dans le plan de financement.

De plus, il sera fourni un chèque de banque au soutien des engagements de paiement du prix de cession.

6.6 Prévisions de cession d'actifs (Article L 642-2, II, 7° du Code de commerce)

Exceptés les actifs circulants, le matériel endommagé ou obsolète et le matériel à renouveler, aucune cession d'actifs n'est envisagée dans les deux ans.

6.7 Durée des engagements souscrits

- En matière sociale : l'Offrant s'engage à ne pas initier de Plan de Sauvegarde de l'Emploi dans les 24 mois du jugement ordonnant la cession.

- En matière de cession d'actifs immobilisés : sauf à des fins de remplacement l'Offrant s'engage à ne pas céder d'actifs immobilisés objet de la présente Offre FOS au cours des 24 mois suivant la cession (cf. article 6.6).

6.8 Conditions particulières

- ***Indissociabilité***

La reprise de l'unité économique ne s'entendant que dans le cadre d'une reprise globale des entités du Groupe AltéAd mises en redressement judiciaire, les offres de reprise suivantes formulées pour chacune des entreprises du Groupe Altéad sont indissociables :

1. Offre ABRA
2. Offre ADR
3. Offre AFL
4. Offre AGM
5. Offre AIE
6. Offre FAT
7. Offre AL
8. Offre ALL
9. Offre AML
10. Offre AOLM
11. Offre ANLM
12. Offre ASL
13. Offre ATS
14. Offre FALM
15. Offre FOS
16. Offre Lorlev
17. Offre Provence
18. Offre Financière de Corton
19. Offre Altéad SAS
20. Offre Altéad Management

La présente condition ne constitue pas une condition suspensive dans la mesure où sa réalisation n'est pas dépendante d'un tiers mais relève uniquement de l'appréciation du tribunal de céans.

- ***Droit de mutation, Impôts et Taxes :***

L'Offrant précise qu'il entend bénéficier des mesures d'exonérations fiscales (impôt sur les sociétés, taxe foncière, cotisation foncière des entreprises...) destinées à la reprise d'établissements industriels en difficulté, et qu'ils souhaitent que les actes de cession bénéficient de toute réduction des droits de mutation.

- ***Action, instance, contentieux :***

Il n'a été porté à la connaissance de l'Offrant aucune action, instance, demande, réclamation, susceptible de porter atteinte aux éléments d'actifs et à l'exploitation acquis.

- ***Frais et préparation des actes de cession :***

Les actes de cession seront diligentés par les conseils de l'Offrant avec, le cas échéant, la participation du conseil des Sociétés Cibles et/ou des mandataires en charge des opérations de cession.

L'Offrant s'engage à supporter l'ensemble des frais, droits et taxes inhérents à la cession à intervenir, ainsi que les émoluments et honoraires des rédacteurs d'actes.

- ***Conservation des archives***

L'Offrant conservera les archives commerciales et sociales relatives aux salariés transférés pendant la durée légale et les mettra à la disposition des administrateurs judiciaire, ou le cas échéant, des mandataires judiciaires si besoin est.

7 CONDITION SUSPENSIVE

Dans le cadre de la présente Offre, l'Offrant Branche Levage et l'Offrant Branche Transports vont saisir l'Autorité de la Concurrence de l'Offre afin d'obtenir un accord sur les acquisitions proposées.

Cet accord constitue une condition suspensive à la présente Offre.

L'Offrant informera au plus tard lors de l'audience appelée à statuer sur les offres sur sa capacité à lever ou renoncer à cette condition suspensive.

8 ANNEXES

1. Extraits K bis de Mediaco Levage et de Mediaco FOS
2. Copie de la pièce d'identité du représentant légal de Mediaco FOS
3. Attestation d'indépendance et de sincérité du prix de Mediaco FOS
4. Plaquette commerciale de l'Offrant Branche Levage
5. Comptes annuels des trois derniers exercices de l'Offrant Branche Levage, de Mediaco Levage et de Mediaco FOS
6. Prévisionnels d'exploitation et de trésorerie
7. Liste des contrats repris
8. Liste des postes repris et des postes supprimés

Fait à

Le 21 juin 2019

Fait à Paris

Le 21 juin 2019

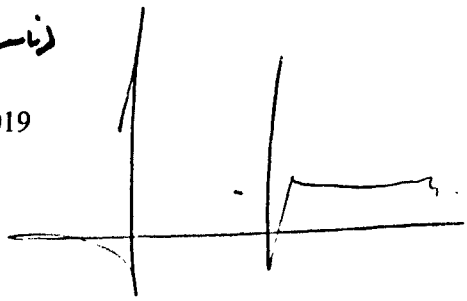

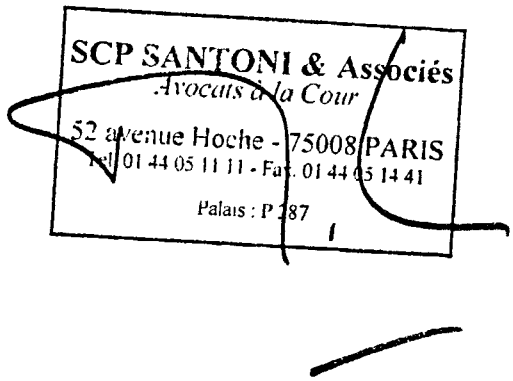

Greffe du Tribunal de Commerce de Salon-de-Provence
481 BD DE LA REPUBLIQUE
BP 58
13657 SALON DE PROVENCE CEDEX

N° de gestion 1987B00268

Code de vérification : kX4Kb1iLFV
https://www.infogreffe.fr/controle

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 14 juin 2019

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	341 770 329 R.C.S. Salon-de-Provence
Date d'immatriculation	30/07/1987
Dénomination ou raison sociale	**MEDIACO FOS**
Forme juridique	Société anonyme
Capital social	38 264,70 Euros
Adresse du siège	route du Guigonnet 13270 Fos-sur-Mer
Durée de la personne morale	Jusqu'au 29/07/2086
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président du conseil d'administration - Administrateur

Nom, prénoms	VERNAZZA Alexandre-Jacques, Jean, François, Antoine Auguste
Date et lieu de naissance	Le 10/04/1985 à Marseille (13)
Nationalité	Française
Domicile personnel	136 rue du Commandant Rolland 13008 Marseille 8

Administrateur

Nom, prénoms	TICHADELLE Herve, Aimé, Roger
Date et lieu de naissance	Le 01/07/1944 à 13 Marseille
Nationalité	Française
Domicile personnel	124 rue Charras 13007 Marseille 7

Administrateur

Dénomination	MEDIACO LEVAGE
Forme juridique	Société anonyme
Adresse	17 avenue André Roussin Espace Jean-Jacques Vernazza 13016 Marseille 16
Immatriculation au RCS, numéro	325 793 560 RCS Marseille
Représentant permanent	
Nom, prénoms	VERNAZZA Alexandre-Jacques
Date et lieu de naissance	Le 10/04/1985 à Marseille (13)
Nationalité	Française
Domicile personnel	136 rue du Commandant Rolland 13008 Marseille 8

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination	GRANT THORNTON
Forme juridique	Société anonyme
Adresse	29 rue du Pont 92200 Neuilly-sur-Seine
Immatriculation au RCS, numéro	632 013 843 RCS Nanterre

Commissaire aux comptes suppléant

Nom, prénoms	RUIZ Anne-Laure
Date et lieu de naissance	Le 08/09/1967 à Orange (84)
Nationalité	Française

Greffe du Tribunal de Commerce de Salon-de-Provence
481 BD DE LA REPUBLIQUE
BP 58
13657 SALON DE PROVENCE CEDEX

N° de gestion 1987B00268

Domicile personnel ou adresse professionnelle	15 avenue Robert Schuman Villa d'Este 13002 Marseille

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	route du Guigonnet 13270 Fos-sur-Mer
Activité(s) exercée(s)	Levage et manutention, transports, fabrication et maintenance industrielles, services rendus principalement à l'industrie et aux B.T.P location de nacelles auto motrices et location de matériels.
Date de commencement d'activité	01/07/1987
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Le Greffier

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

FIN DE L'EXTRAIT

Greffe du Tribunal de Commerce de Marseille
2 RUE EMILE POLLAK
13291 MARSEILLE CEDEX 06

N° de gestion 2002B02556

Code de vérification : Gi5jX4p2N3
https://www.infogreffe.fr/controle

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 18 juin 2019

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	325 793 560 R.C.S. Marseille
Date d'immatriculation	13/11/2002
Transfert du	R.C.S. de Strasbourg en date du 30/10/2002
Dénomination ou raison sociale	**MEDIACO LEVAGE**
Forme juridique	Société anonyme
Capital social	6 895 080,00 Euros
Adresse du siège	17 Avenue André Roussin Espace Jean Jacques Vernazza 13016 Marseille
Durée de la personne morale	Jusqu'au 18/11/2032
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président du directoire - Membre du directoire

Nom, prénoms	VERNAZZA Alexandre-Jacques
Date et lieu de naissance	Le 10/04/1985 à Marseille (13)
Nationalité	Française
Domicile personnel	161 Rue Du Commandant Rolland 13008 Marseille

Président du conseil de surveillance - Membre du conseil de surveillance

Nom, prénoms	VERNAZZA Joëlle
Date et lieu de naissance	Le 19/10/1952 à Marseille (13)
Nationalité	Française
Domicile personnel	136 Rue Commandant Rolland les Oréades 13008 Marseille

Vice-président du conseil de surveillance - Membre du conseil de surveillance

Nom, prénoms	MARINATO Sylvain
Date et lieu de naissance	Le 22/09/1941 à Boulogne-sur-Gesse (31)
Nationalité	Française
Domicile personnel	5 Rue du Chasseur 67240 Bischwiller

Membre du directoire - Directeur général

Nom, prénoms	TICHADELLE Hervé
Nom d'usage	TICHADELLE
Date et lieu de naissance	Le 01/07/1944 à Marseille 1er (13)
Nationalité	Française
Domicile personnel	124 Rue Charras 13007 Marseille

Membre du conseil de surveillance

Nom, prénoms	VERNAZZA Annabelle
Date et lieu de naissance	Le 19/01/1982 à Marseille (13)
Nationalité	Française
Domicile personnel	120 Rue du Commandant Rolland les Jardins de Thalassa Bat E 13008 Marseille

Membre du conseil de surveillance

Nom, prénoms	VERNAZZA Rodolphe
Date et lieu de naissance	Le 26/04/1993 à Marseille (13)
Nationalité	Française
Domicile personnel	136 Rue du Commandand Rolland les Oréades 13008 Marseille

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination	GROUPE FGC
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Adresse	64 Chemin de la Baume 83000 Toulon
Immatriculation au RCS, numéro	739 500 700 R.C.S. Toulon

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination	GRANT THORNTON
Forme juridique	Société anonyme
Adresse	29 rue du Pont 92200 Neuilly-sur-Seine
Immatriculation au RCS, numéro	632 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes suppléant

Dénomination	FRANCE AUDIT EXPERTISE
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
Adresse	64 Chemin de la Baume 83200 Toulon
Immatriculation au RCS, numéro	351 473 988 R.C.S. Toulon

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	17 Avenue André Roussin Espace Jean Jacques Vernazza 13016 Marseille
Activité(s) exercée(s)	La gestion de participation et la fourniture de toutes prestations de direction administrative comptable informatique financières ou autres liées à ces participations
Date de commencement d'activité	30/10/2002
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention n° 6195 du 13/11/2002	La société ne conserve aucune activité à son ancien siège
- Mention n° 13937 du 28/07/2003	Mise en harmonie des statuts avec la loi 2001-420 du 15 mai 2001 30/04/2003

Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ N° : 140213304825 Nationalité Française

VA Nom : VERNAZZA

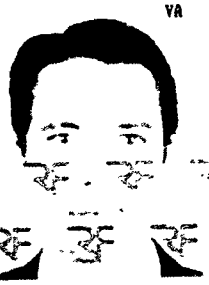

Prénom(s) : ALEXANDRE-JACQUES, JEAN FRANÇOIS ANTOINE AUGUSTE

Sexe M Né(e) le 10 04 1985

à MARSEILLE 8E

Taille 1,85m

Signature du titulaire

IDFRAVERNAZZA<<<<<<<<<<<<<<<<<133112

1402133048251ALEXANDRE<JACQ8504102M7

Adresse : 161 RUE DU COMMANDANT ROLLAND
MARSEILLE 8E (13)

Carte valable jusqu'au : 18.02.2029

délivrée le : 19.02.2014

par : PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE (13)

Signature de l'autorité :

ATTESTATION

LES SOUSSIGNÉS :

1. **Monsieur Alexandre-Jacques VERNAZZA.**

agissant comme représentant des sociétés :

- MEDIACO LEVAGE SA (RCS Marseille 325 793 560) :
- MEDIACO MARSEILLE MANUTENTION (RCS Marseille 790 327 399) :
- MEDIACO VENDEE (RCS Saint-Nazaire 842 619 736) :
- MEDIACO NORMANDIE (RCS Le Havre 444 639 330) :
- MEDIACO VAUCLUSE (RCS Avignon 325 041 952) :
- MEDIACO BRETAGNE (RCS Brest 353 748 825) :
- MEDIACO FOS (RCS Salon-de-Provence 341 770 329).

Et

2. **Monsieur Hervé TICHADELLE.**

agissant comme représentant de la société :

- MEDIACO FRANCHE-COMTE (RCS Agen 417 707 163).

- Déclarent que le prix de cession, figurant dans l'offre déposée sous notre responsabilité le 21 juin 2019 est sincère et véritable et qu'aucune somme complémentaire n'a été ou ne sera versée à quiconque, à l'insu du Tribunal, sous quelque forme que ce soit, pour quelque motif que ce soit.

- Certifient et déclarent qu'il n'existe aucun lien juridique, direct ou indirect, ni familial jusqu'au deuxième degré inclusivement entre, d'une part, les associés des sociétés (sociétés candidates) sus-mentionnées et de toute personne morale qu'elles pourraient se substituer avec l'accord du Tribunal pour la réalisation de leur offre du 21 juin 2019, et d'autre part, les dirigeants et associés des sociétés (sociétés en procédure collective) du Groupe ALTEAD.

- Certifient sur l'honneur n'être frappés d'aucune interdiction de gérer et/ou d'administrer une société.

Fait à Paris,
Le 21 juin 2019

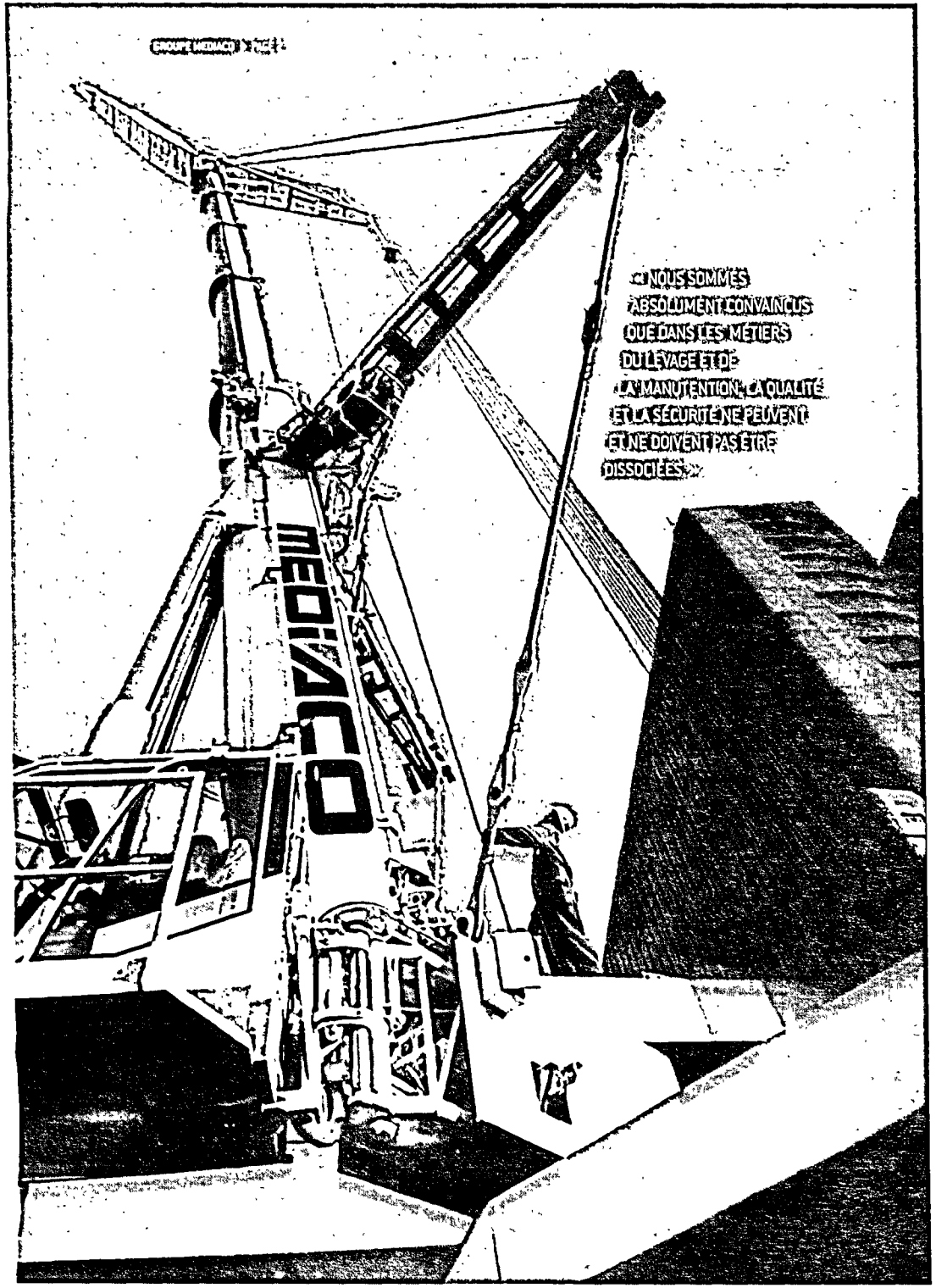

MEDIACO

UNE ORGANISATION COMPLÈTE DE SERVICES, PREMIER RÉSEAU EN FRANCE DANS LE LEVAGE ET LA MANUTENTION

MEDIACO LEVAGE

N° 1 du levage du levage et de la manutention :
60 agences, 3 000 matériels dont 600 grues de 30 à 800 T de capacité.

- Présentation
- Qualité, sécurité, environnement
- Grues et camions
- Maxilift - Heavy Crane Division
  première société française de levage lourd
- Nacelles automotrices, sur porteur VL et PL jusqu'à 80 m, chariots télescopiques.
- Transfert/Maintenance Industrielle

MEDIACO VRAC

- N°1 mondial dans la production d'huile de pépins de raisin et tournesol à très haute teneur oléique
- GHM - Grandes Huileries MEDIACO® & Provence Huiles
- Derivados Vinicos, Argentine
- Stockage de liquides (ports de Marseille et Sète)
- Logistique et stockage de marchandises diverses
- Transports de produits liquides
- Location d'entrepôts pour la logistique de classe A (70 000m²)
- Gestion d'équipements, Parking public de 420 places à Cannes

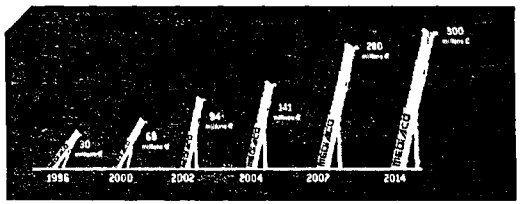

CHIFFRES CLÉS

> Plus de 300 millions d'euros de CA
> 60 agences
> 600 grues jusqu'à 800 T
> 1 500 collaborateurs

LE GROUPE

GROUPE MEDIACO
MEDIACO LEVAGE
70 ANS

C'est en 1942 que **Jean-Jacques VERNAZZA créée la société de transit portuaire MEDTRANS**, composée à l'époque de 4 employés. Avec l'acquisition d'une petite structure d'acconage complémentaire à son activité fin 1942, la société MEDIACO ACCONAGE voit le jour.

Dans les années 50, l'acquisition d'une grue sur porteur de marque Nordest fut le premier pas vers l'achat d'autres grues portuaires.

Fin 1972 Christian Jacques VERNAZZA fonde MEDIACO LEVAGE. Très attaché à la Ville de Marseille et largement impliqué dans le développement de l'économie locale et les projets industriels innovants, il a tenu à y conserver le siège social du Groupe.

MEDIACO démarre son activité de levage avec l'acquisition des matériels les plus performants de l'époque, notamment une Grove TM800 (la plus puissante grue à flèche télescopique au monde en 1973).

Progressivement, le parc passe de la Grue Treillis à la Télescopique, ce qui permet à MEDIACO LEVAGE d'étendre rapidement sa notoriété en France.

MEDIACO LEVAGE a été le précurseur dans l'implantation du 1er réseau de levage et de manutention en France et a conforté sa position par l'acquisition du Groupe SOGECOFA en 2008, ainsi que par d'autres acquisitions stratégiques par la suite sur tout le territoire.

Grâce à son réseau, sa qualité de prestation et à ses hommes, **le Groupe MEDIACO LEVAGE est actuellement leader en France dans le levage, la manutention, et les services industriels**, avec 1500 personnes réparties dans 60 agences, 3000 matériels dont 600 grues de 30 à 800T de capacité.
Christian-Jacques VERNAZZA a su intégrer ses enfants Annabelle, Alexandre-Jacques et Rodolphe au sein du groupe familial.

MEDIACO a entrepris également de diversifier ses activités, notamment dans le stockage portuaire, la production d'huile, l'exploitation de parking publics et la location/vente de yachts.

Alexandre-Jacques VERNAZZA, rejoint le groupe Mediaco en 2006 pour participer à la création et au développement de deux filiales, en parallèle de l'activité Levage. Il devient en 2008, Responsable d'Exploitation de MEDIACO LEVAGE, puis Directeur Général en 2010.

Il succède à la Présidence du Groupe familial en 2013.

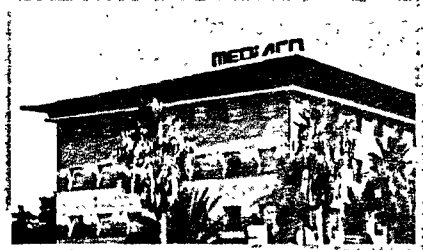

NOTRE DÉMARCHE QSE
QUALITÉ, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT

Mediaco considère la qualité, la sécurité, la santé et l'environnement, comme la priorité dans tous ses développements.
Garantir durablement des prestations de qualité en toute sécurité, dans le respect des hommes et des biens, est pour MEDIACO une préoccupation au quotidien.

Engagée depuis plus de vingt ans dans l'application d'un système intégré qualité, sécurité, santé et environnement, MEDIACO répond aux exigences des référentiels :

- MASE et UIC
- ISO 9001 version 2008
- qualité sécurité nucléaire UTO EDF
- SNCF 02311
- CEFRI-E

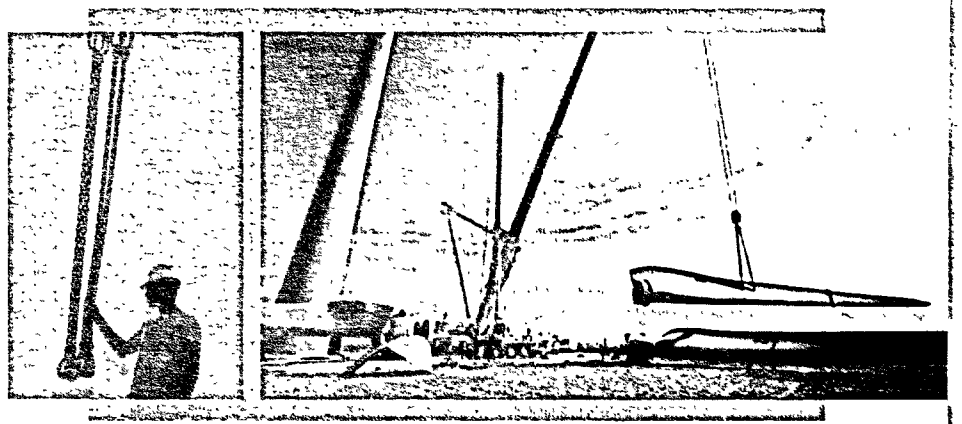

Aussi MEDIACO élève ses exigences et s'investit plus particulièrement dans l'harmonisation et l'évolution des normes de sécurité qui régissent notre industrie et son environnement :

- La promotion du guide des « bonnes pratiques » du levage et de la manutention par l'information, la communication auprès de ses clients et de ses différents partenaires,
- Une modernisation permanente de son parc engins par des programmes de renouvellement ambitieux, garantissant ainsi la sécurité des hommes et favorisant la préservation de l'environnement,
- Le développement des normes de sécurité, en partenariat avec les constructeurs, dans la conception et la réalisation d'engins et de matériels modernes issues des technologies mondiales les plus élaborées,

Conscients de la nécessité de garantir la sécurité, MEDIACO associe à sa démarche les clients, partenaires et syndicats de professionnels pour atteindre l'objectif du zéro accident permanent.

MEDIACO est habilitée à intervenir sur sites nucléaires et sites chimiques SEVESO.

MASE

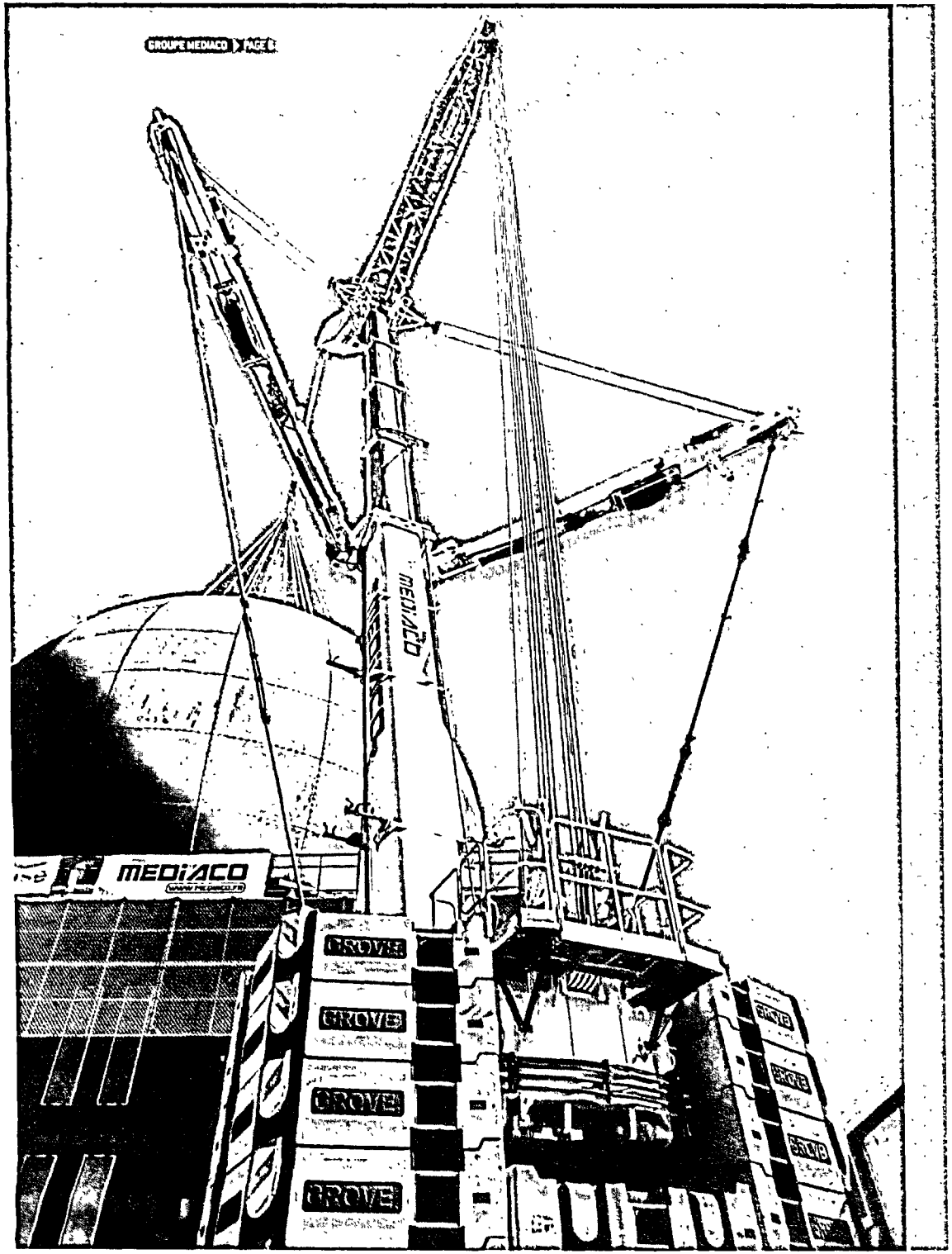

MEDIACO LEVAGE

N°1 DU LEVAGE ET DE LA MANUTENTION EN FRANCE

Le groupe MEDIACO propose au travers de son réseau de 60 agences de proximité et de ses équipes de professionnels, deux types de services régis par les conditions générales de l'UFL (l'Union Française du Levage) :

- la location de matériels grues et camions
- la prestation de services :
  - levage et transport
  - montage et installation d'équipements neufs
  - manutention de machines outils, d'appareils chaudronnés...
  - démantèlement et déconstruction comprenant l'évacuation des déchets
  - installations ou transferts de machines et d'unités de production
  - études de conception et de réalisation de projets industriels

LOCATION DE GRUES ET CAMIONS

Ce contrat est régi par les conditions générales de location de l'UFL.

- Le client locataire qui loue un matériel de levage est seul responsable de la bonne exécution des opérations. Il désigne lui-même un chef de manœuvre qui sera chargé de la bonne exécution des opérations de levage et de donner les directives au chauffeur grutier en ce sens.
- Une grue est mise à disposition avec un chauffeur-grutier placé sous l'autorité effective du locataire qui a la maîtrise complète des opérations et sur lequel est transféré le lien de subordination. Dès la mise à disposition du matériel, le locataire acquiert la qualité de responsable du personnel de conduite.

PRESTATION DE LEVAGE

MEDIACO LEVAGE prend en charge le levage à effectuer et assure la maîtrise et la responsabilité de l'opération de levage.

Au-delà du matériel et de son chauffeur, MEDIACO fournit dans ce contrat :

- un chef de manœuvre qui dirige et supervise l'opération de levage
- études de chantier avec établissement de certificat d'adéquation

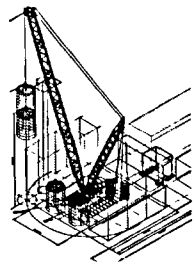

LE BUREAU D'ETUDES

Le bureau d'études est basé au siège du groupe MEDIACO. Il élabore toutes les études, calculs, plans, expertises et suivis techniques des projets du groupe, pour effectuer des opérations globales de levages et manutentions dans tous les secteurs d'activités (Pétrochimie, Chimie, Bâtiment, Industrie, Génie civil, Nucléaire, Energies). L'ensemble des études sont élaborées avec des outils informatiques, par une équipe très mobile venant soutenir l'expérience, et la compétence de nos équipes de terrain dans le respect des règles de sécurité.

NOS MATERIELS

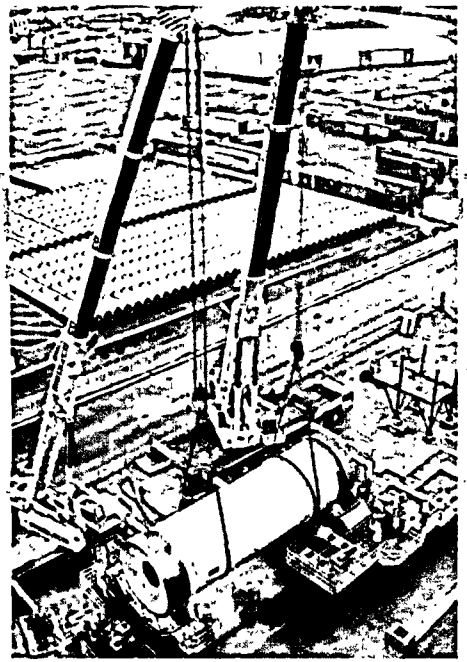

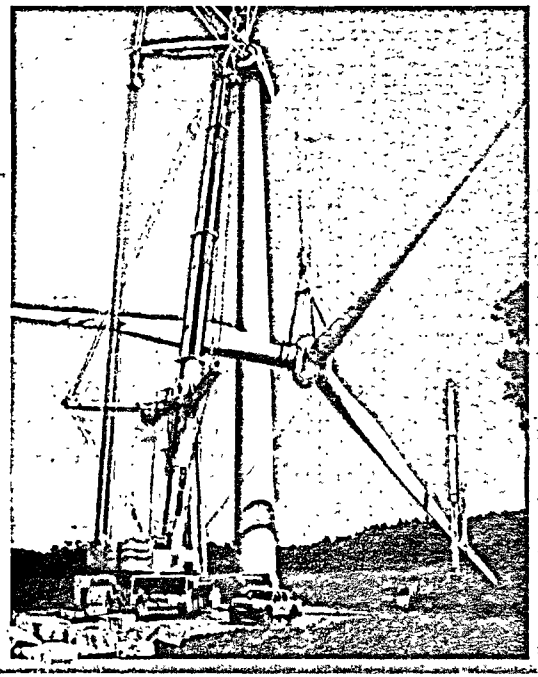

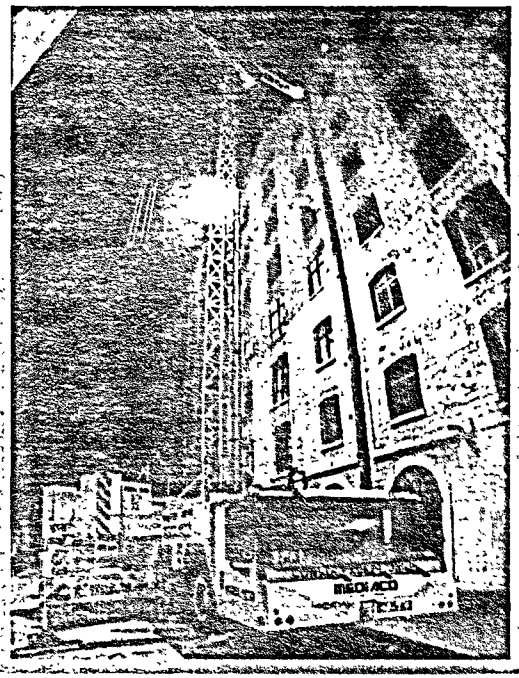

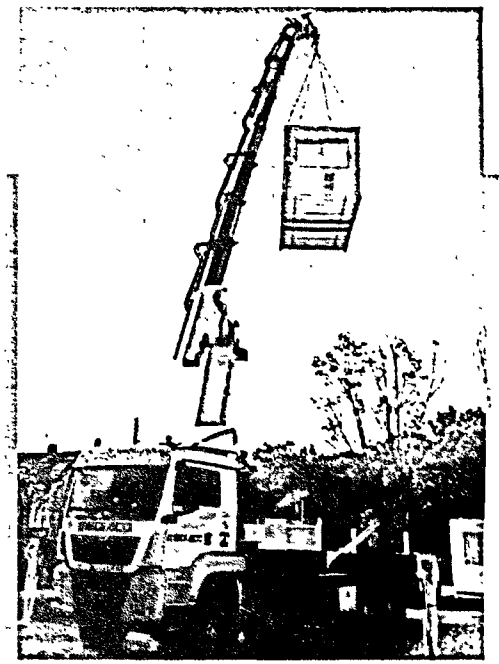

GRUES

MEDIACO dispose d'un parc de 600 grues de 35 à 800 T réparties dans nos 60 agences, disponibles 24h/7 et capables d'effectuer tout travaux et levage :

- grues automotrices rapides de 35 à 800 T
- grues automotrices lentes de 30 à 100 T
- grues sur chenilles de 80 à 800 T

MEDIACO MAXILIFT

HEAVY CRANE DIVISION
Une flotte de 19 machines de 300 à 800 T en France destinée aux gros levages.

- 2 grues chenilles 300 et 800 T
- 3 grues télescopiques de 700 T
- 2 grues télescopiques de 500 T
- 7 grues télescopiques de 400 T
- 5 grues télescopiques de 300 T

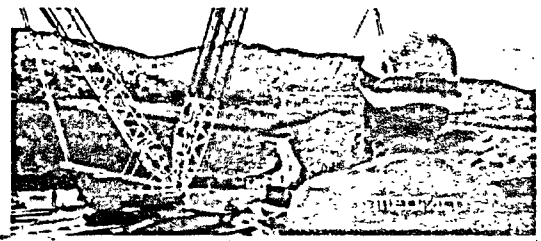

GRUES À TOUR MOBILES

22 grues à tour mobile de type MK réparties en France (88/110 et 140)

- 16 grues MK 88
- 4 grues MK 110
- 2 grues MK 140

CAMIONS BRAS

MEDIACO dispose d'un parc de 300 camions bras en location, de capacité de 25 à 130 tonnes/mètre capables de transporter la charge sur toute distance et de la décharger à destination.

- Levage et transport par un même engin
- Autonomie totale qui apporte une économie de temps et de moyens
- Accès facilités par un gabarit plus réduit
- Règles de circulation moins restrictives (circulation en 1re catégorie)
- Équipés de crochets de fixation pour le transport de conteneur
- Remorque complémentaire si nécessaire

NOS MATERIELS

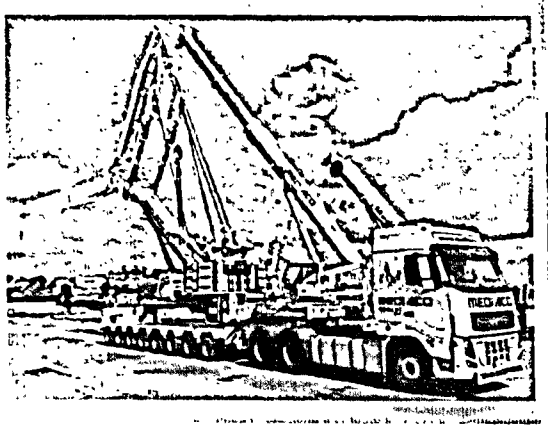

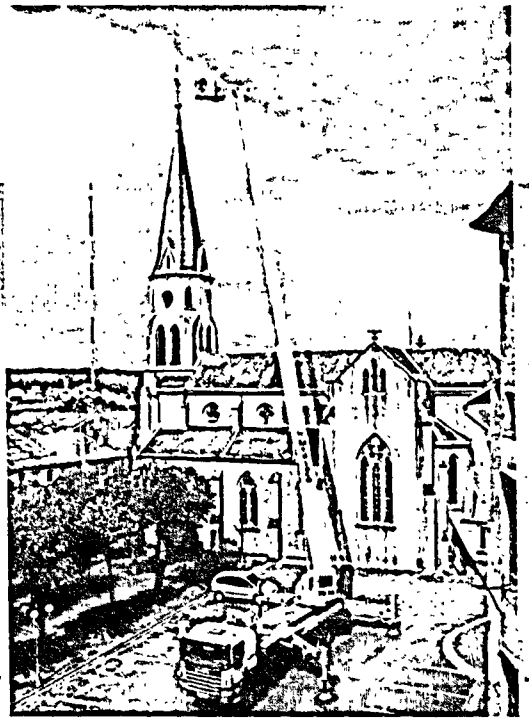

MATÉRIELS DE TRANSPORT

Flotte de 500 Matériels de Transport
(dont 300 Camions Bras)

- Semi-porte char
- Tracteurs 6x4 capacité 120 T
- Camions-bras capacité 14 à 130 T/m
- Semi-remorques
- Remorques surbaissées et plateaux jusqu'à 100T

NACELLES

MEDIACO dispose d'un parc de nacelles automotrices et sur camions, capables d'effectuer toute élévation jusqu'à 80m de hauteur, de 1 à 4 personnes.

Des opérateurs professionnels et qualifiés sont mis à votre disposition, 24h/24 et 7j/7.

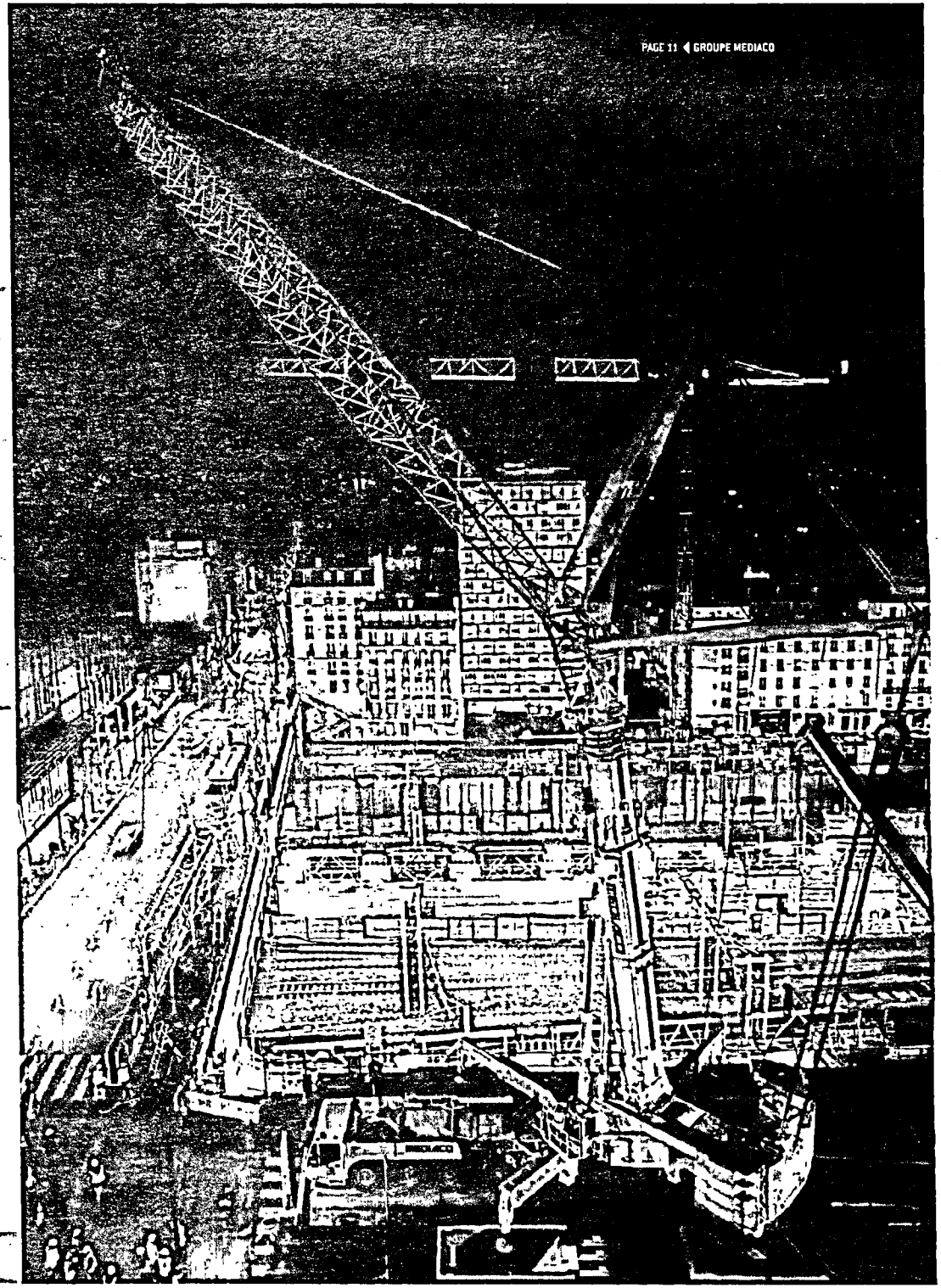

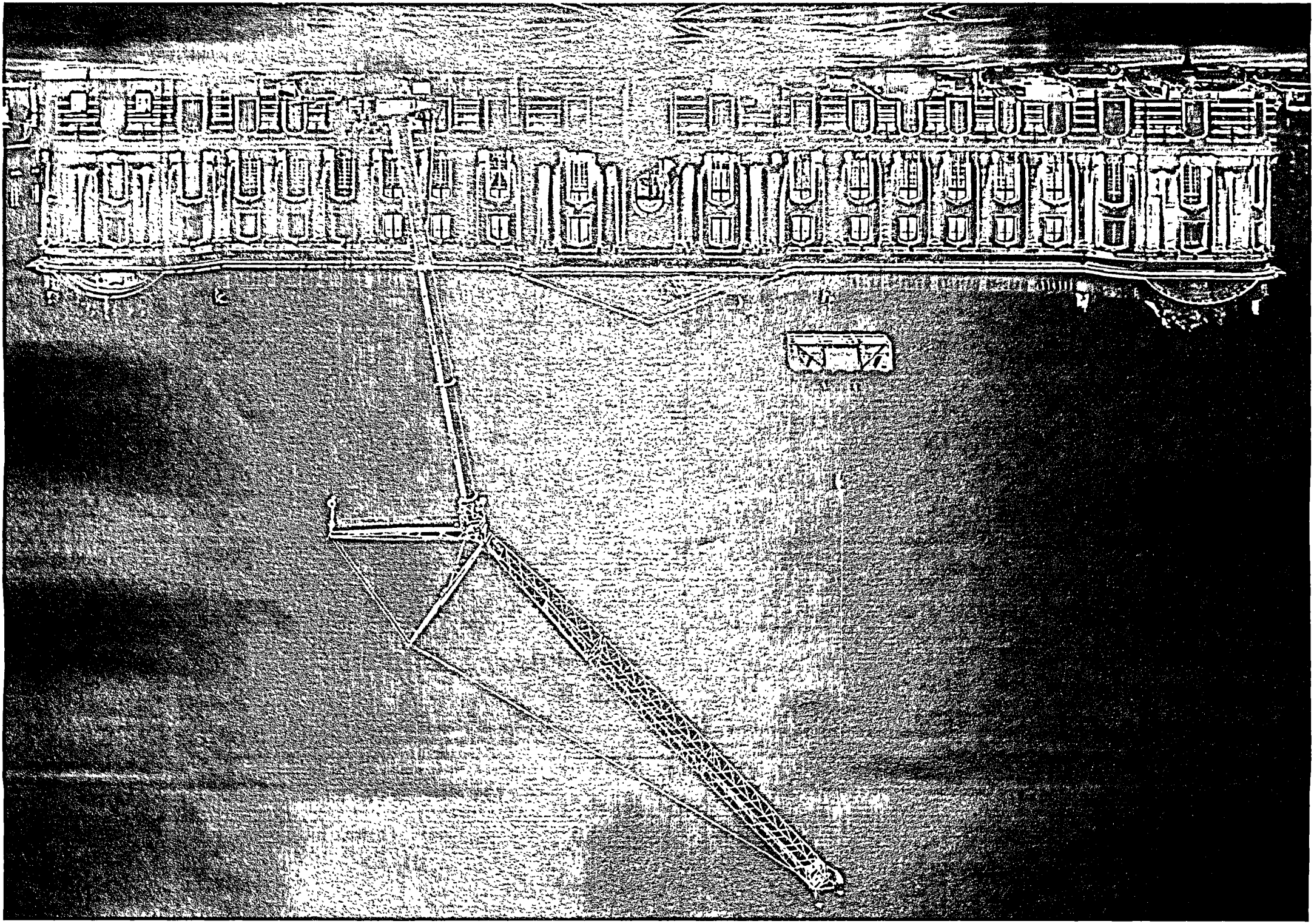

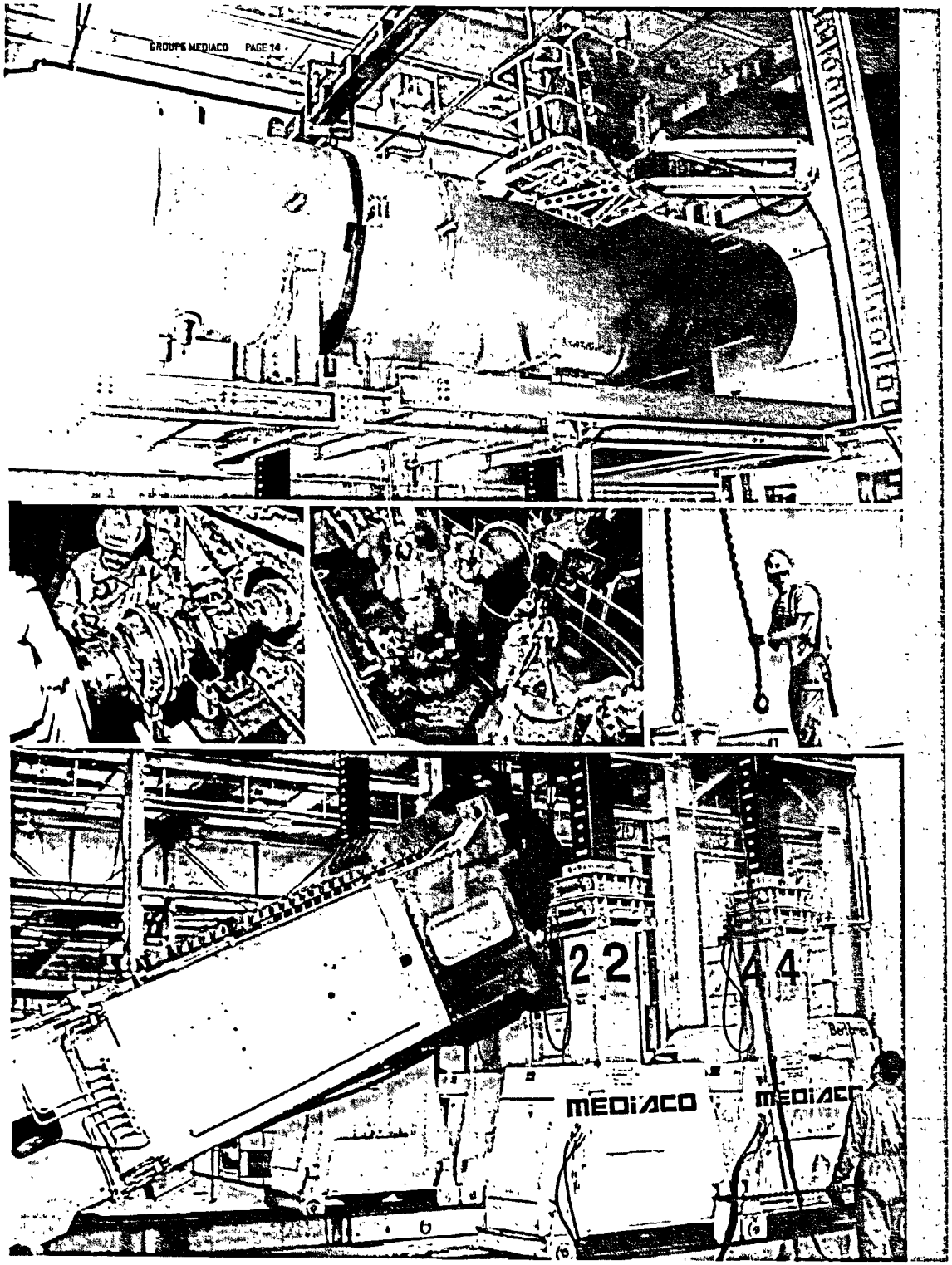

MEDIACO TRANSFERT/ MAINTENANCE INDUSTRIELLE

Une organisation industrielle qui repose sur la qualité et la sécurité, le professionnalisme des hommes et l'étendue du réseau d'agences MEDIACO : une gamme complète de grues industrielles, portiques, boom trucks, chariots élévateurs, rouleurs motorisés et nacelles.

MAINTENANCE INDUSTRIELLE

Des actions quotidiennes pour garantir la disponibilité optimale de vos installations au meilleur coût.

- Maintenance préventive et/ou corrective
- Travaux d'arrêts d'unités
- Montage
- Échafaudage
- Calorifuge
- préparation et planification des interventions, avec suivi détaillé de l'avancement, maîtrise de logiciels informatiques spécifiques à la gestion de projets et planification d'équipes
- optimisation des coûts
- réalisation des travaux et gestion de la sous-traitance
- intégration de la problématique QHSE dans chaque intervention
- rapport de retour d'expérience
- bilan mensuel

TRANSFERT INDUSTRIEL

MEDIACO propose un pôle national et international de transferts industriels qui repose sur la qualité de notre réseau d'agences et sur le potentiel d'hommes expérimentés, performants, spécialisés et formés depuis plus de 40 ans. Notre seul objectif : **l'optimisation du redémarrage de votre production et la garantie d'un transfert réussi.** Nos moyens matériels ainsi que nos ressources humaines permettent une grande polyvalence de nos activités et un réel savoir-faire pour réaliser vos manutentions et transferts industriels aussi variés que complexes.

- Ingénierie de manutention
- Débranchement (électrique, fluide)
- Manutention / levage
- Conditionnement / transport
- Installation et rebranchement à destination

MANUTENTION

L'intervention de nos spécialistes hautement qualifiés, conjuguant efficacité et expérience, permet d'assurer la manutention de tous types de machines, avec des moyens adaptés et puissants.

- Grues spécifiques de manutention jusqu'à 800 T
- Transports routiers, convois exceptionnels, entreposage
- Portiques hydrauliques jusqu'à 225 T
- Portique hydraulique Boom truck 65/100 T
- Plateforme de manutention (Tortue) 80/150 T
- Chariot élévateur jusqu'à 40 T
- Rouleur motorisé 50 T
- Nacelles jusqu'à 80m

MEDIACO TRANSFERT/ MAINTENANCE INDUSTRIELLE

TRAVAUX SPÉCIFIQUES

Installation, montage d'unités spécifiques ou d'usines :

- Ingénierie selon plans
- Coordination des métiers : échafaudages, calorifugeages, montage, mécanique, électricité...
- Implantation des équipements suivant plans, positionnement x,y,z
- Remise d'un dossier final TQC

TRAVAUX D'ARRETS D'USINE

Véritable révélateur de notre savoir-faire, les arrêts mettent en exergue l'ensemble de nos ressources humaines et matérielles. Notre mission est confortée par une forte implication de nos équipes sur le projet pour optimiser les interventions, et s'effectue selon les étapes suivantes :

- Évaluation du coût de la prestation
- Préparation et planification des interventions, maîtrise de logiciels informatiques spécifiques à la gestion de projets et planification d'équipes
- Sélection et suivi des sous-traitants et coordination métiers : échafaudages, calorifugeages, montage, mécanique, électricité, tuyauterie, nettoyage industriel...
- Réalisation de travaux
- Retour d'expérience au client des corrections des modes opératoires
- Coordination de plus de 100 personnes
- Coordination de plus de 10.000 opérations sur 1 arrêt

LOGISTIQUE SUR SITE

Une prise en charge complète de vos besoins en logistique

- Gestion de stock, magasin, inventaire, suivi de documents administratifs
- Préparation de commandes, chargement et suivi des expéditions.
- Déchargement et contrôle à la réception, mise en magasin.
- Optimisation des trajets
- Gestion des non-conformités
- Conduite de lignes de conditionnement (palettisation...)

Nos équipes sont à votre disposition :

- caristes professionnels
- magasiniers formés aux outils de gestion
- effectifs détachés au transfert ferroviaire interne
- spécialistes ADR, chargement de matières dangereuses

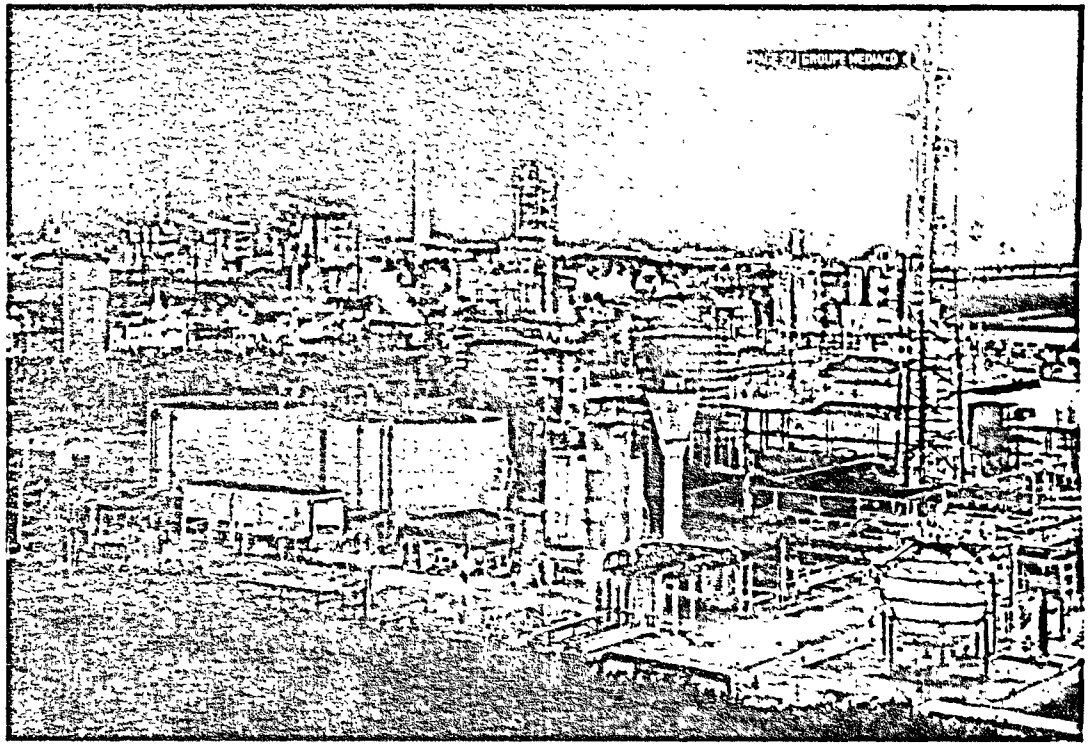

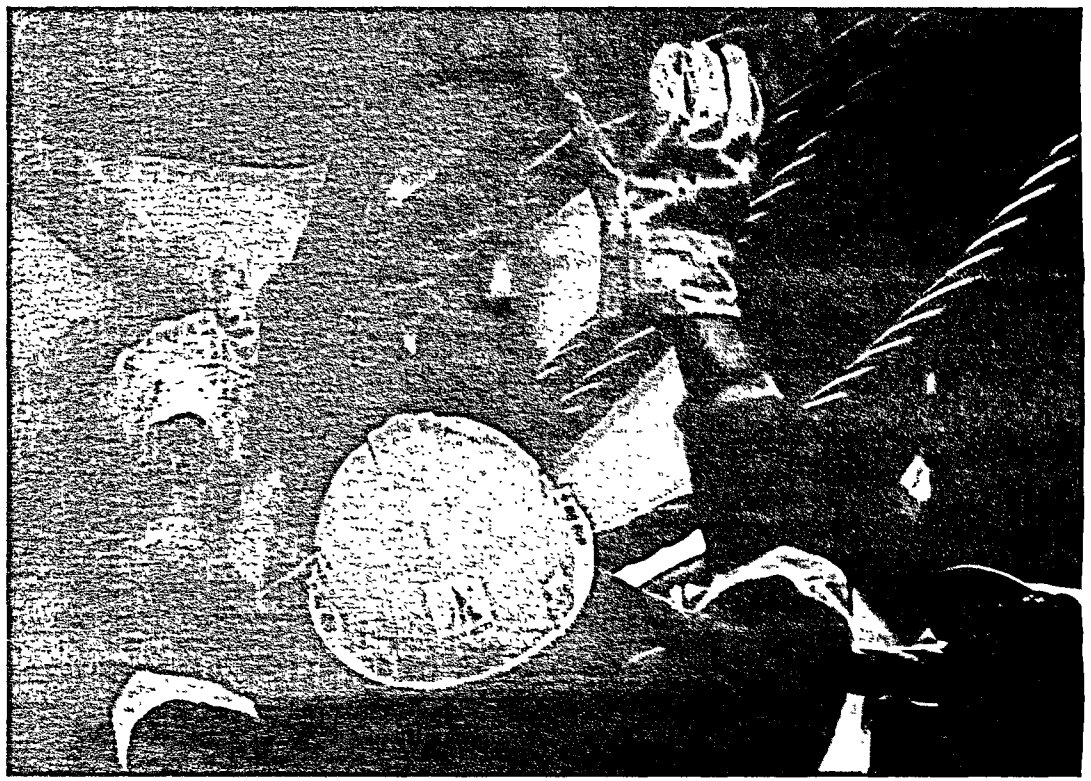

MEDIACO VRAC

UNE ORGANISATION COMPLÈTE DE SERVICES PORTUAIRES ET DE LOGISTIQUE

COFFOS

- location d'entrepôts de classe A, embranché fer, à proximité du terminal portuaire de Marseille /Fos (70 000m²).

LOGISTIQUE

STOCKAGE

MEDIACO VRAC propose des solutions de stockage

LE PÔLE VRAC LIQUIDE

- déchargement et chargement de navires, camions et wagons
- surveillance poids et qualité, agrément Superintendant par FOSFA Londres
- capacité de stockage de liquides en vrac de plus de 100 000 m³ sur les ports de Marseille et Sète
- Magasins sous douane

LE POLE ENTREPOSAGE PORTUAIRE

- dégroupage et groupage de containers sur plus de 30 000 m² d'entrepôts
- stockage en rack 6 000 emplacements palettes, gestion par WMS

WWW.MEDIACOVRAC.FR

M-PARK GROUPE MEDIACO

GESTION D'ÉQUIPEMENTS

PARKING MEDIACO

M Park - gestion d'un parking public de 420 places situé au centre de la ville de Cannes.

WWW.PARKINGSAINTNICOLAS.COM

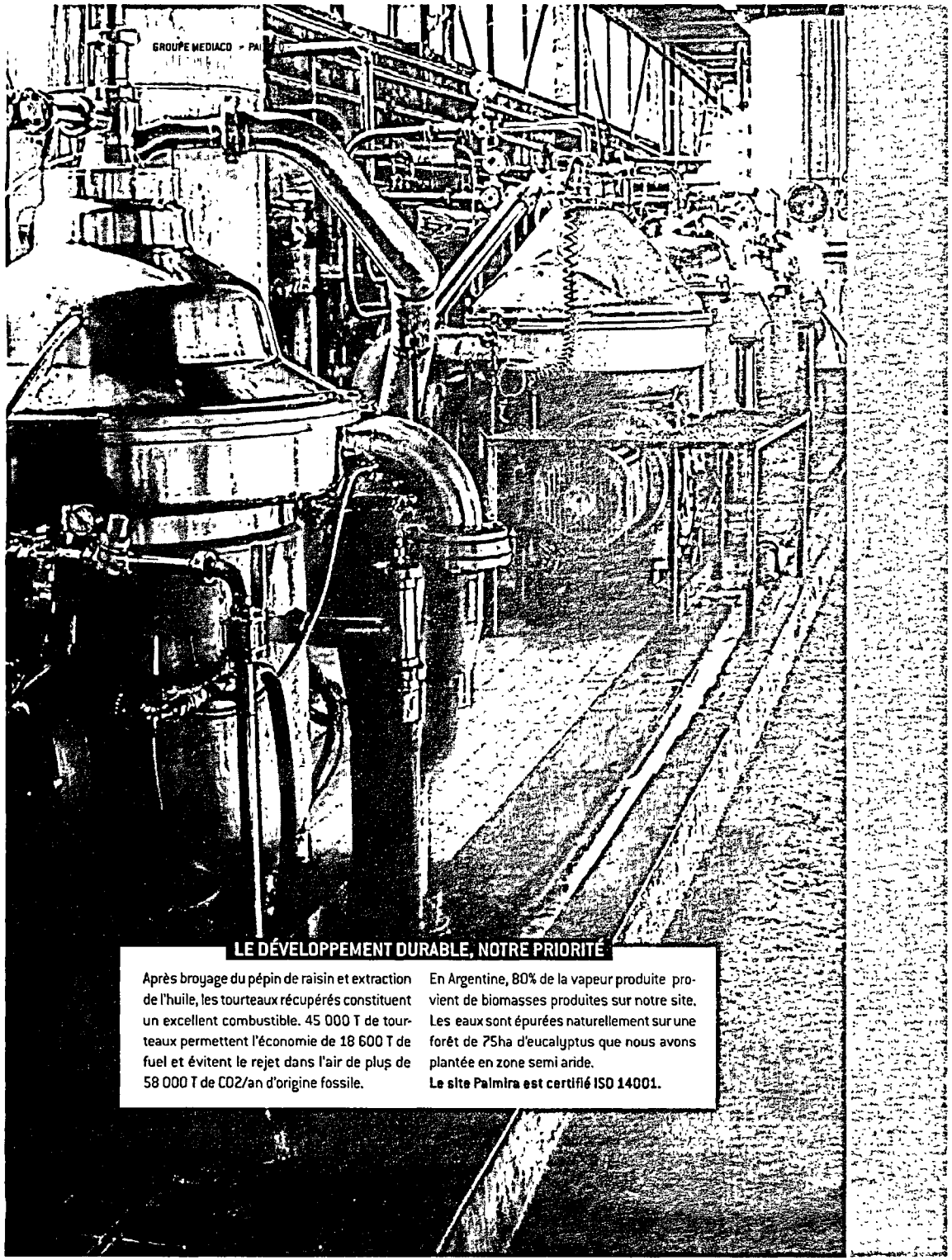

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, NOTRE PRIORITÉ

Après broyage du pépin de raisin et extraction de l'huile, les tourteaux récupérés constituent un excellent combustible. 45 000 T de tourteaux permettent l'économie de 18 600 T de fuel et évitent le rejet dans l'air de plus de 58 000 T de CO2/an d'origine fossile.

En Argentine, 80% de la vapeur produite provient de biomasses produites sur notre site. Les eaux sont épurées naturellement sur une forêt de 75ha d'eucalyptus que nous avons plantée en zone semi aride.

Le site Palmira est certifié ISO 14001.

MEDIACO VRAC

PRODUCTION D'HUILES ET DÉRIVÉS VINIQUES

GRANDES HUILERIES MEDIACO

Spécialisée dans la trituration et la production d'huile brute de pépins de raisin, notre usine située dans le Languedoc collecte l'ensemble du pépin de raisin produit par les distilleries françaises. 80 000 T de pépins de raisin et graines de tournesol à forte teneur en acide oléique sont triturées chaque année.

PROVENCE HUILES

Numéro 1 mondial de la production d'huile de pépins de raisin. Raffinage de plus de 60 000 T d'huiles brutes par an, spécialisé dans les huiles premium et notamment les huiles de pépins de raisin et de tournesol à très haute teneur oléique.

DERIVADOS VINICOS , PALMIRA, ARGENTINE

Au pied de la Cordillère des Andes dans la province de Mendoza, la distillerie de Derivados Vinicos traite plus de 120 000 T de marc, et 40 000 T de lie, ce qui en fait la 1ère distillerie Amérique du Sud.

La production d'alcool vinique, d'huiles brutes de pépins de raisin et d'acide tartrique, acidifiant naturel extrait du marc de raisin, représente un total de 15 000 T par an.

WWW.DERIVADOS-VINICOS.COM

MEDIACO® YACHTS

Mediaco Yachts est importateur européen des bateaux AlDahen, et représente les marques MED 48, Galeon et Zodiac sur Saint-Tropez et Marseille.

Mediaco Yachts a également créé une gamme de bateaux « MED YACHT » dont le premier modèle, le MED 48, a été présenté au Salon Nautique de Cannes 2011.

En complément des services transport, hivernage et entretien, Mediaco Yachts propose une flotte de 30 bateaux de location, avec service pontonnier, conciergerie, et location d'emplacements dans le golfe de Saint-Tropez, aux Marines de Cogolin.

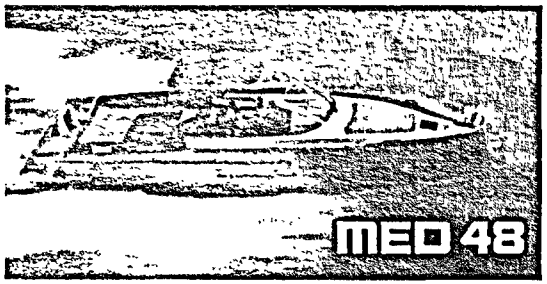

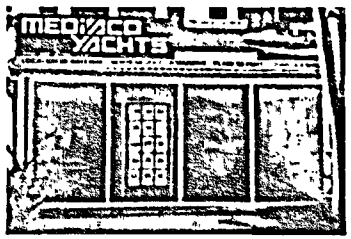

WWW.MEDIACO-YACHTS.COM

GROUPE MEDIACO
MEDIACO LEVAGE
70 ans

UN RÉSEAU DE 60 AGENCES

SUD EST

SIÈGE ADMINISTRATIF	04 91 03 81 91
MARSEILLE	04 91 46 36 60
MEDIACO YACHTS	04 94 56 00 61
MEDIACO VRAC	04 91 09 59 00
TOULON	04 94 08 85 00
AVIGNON	04 90 03 80 00
FOS S/MER	04 42 05 93 00
FOS BERRE	04 42 74 01 97
FOS LAVERA	04 42 07 23 60
NICE	04 92 29 86 66

SUD-OUEST

TOULOUSE NORD	05 34 27 23 23
TOULOUSE SUD	05 61 76 37 37
BORDEAUX	05 56 77 68 69
LA ROCHELLE	05 46 44 31 33
BAYONNE	05 59 56 11 84
TONNEINS	05 53 79 18 77
PAU	05 59 67 09 00
POITIERS	05 49 52 07 37
MONTPELLIER	04 67 42 17 17
BÉZIERS	04 67 76 06 95

ATLANTIQUE

NANTES	02 40 95 06 27
SAINT NAZAIRE	02 40 90 40 65
ANGERS	02 41 47 91 36
RENNES	02 99 77 34 50
LA ROCHE S/YON	02 51 05 33 77
BREST	02 98 43 33 18
MONTOIR DE BRET.	02 40 90 40 40

PARIS - NORD

PARIS NORD	01 60 26 96 96
PARIS SUD	01 69 80 73 31
PARIS OUEST	01 30 33 20 01
REIMS	03 26 09 37 43
LILLE	03 20 32 66 00
VALENCIENNES	03 27 35 42 66
LE HAVRE	02 35 25 06 62
ROUEN	02 32 91 03 35

ALLEMAGNE

KEHL -RHEINAU	+49-78 44 91 88 40

EST

CHÂLON SUR SAONE	03 84 71 90 01
METZ	03 87 73 64 83
SAINT AVOLD	03 87 91 33 89
STRASBOURG	03 88 68 16 66
NANCY	03 83 46 96 99
COLMAR	03 89 78 42 50
THANN	03 89 75 84 93
CHALAMPÉ	03 89 26 04 88
MULHOUSE	03 89 75 90 03
BELFORT	03 84 36 13 18
DÔLE	03 84 71 90 01
DIJON	03 80 28 01 02
BESANÇON	03 81 50 18 00
CERNAY	03 89 75 45 80
OBERHERGHEIM	03 89 49 43 35
ÉPINAL	03 29 37 74 51

RHÔNE - ALPES

LYON	04 78 56 05 52
SAINT ÉTIENNE	04 77 95 82 82
CLERMOND FERRAND	04 73 77 66 66
MONTLUÇON	04 70 29 10 97
VICHY	04 70 98 17 37
SAINT FLOUR	04 71 60 38 46

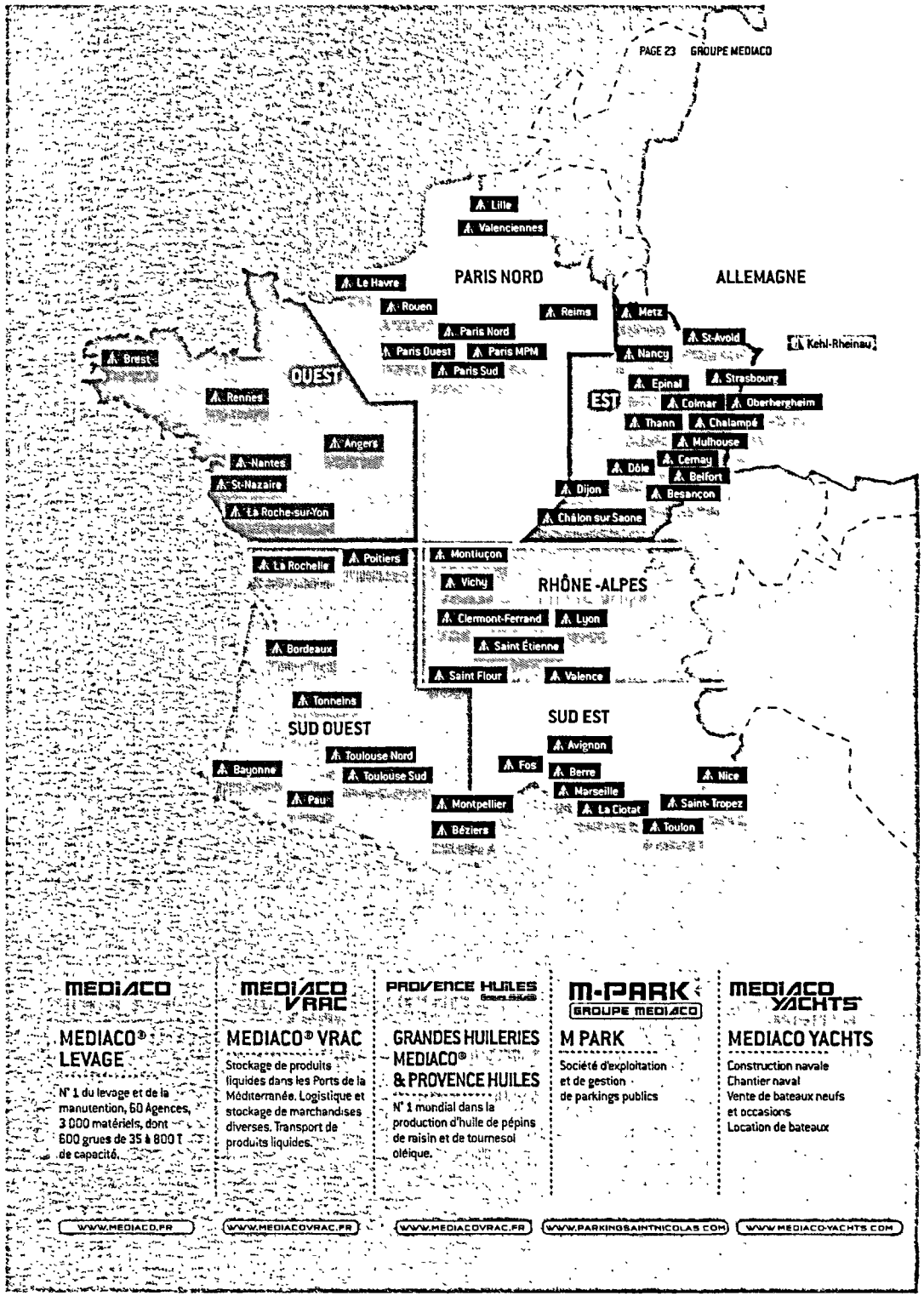

MEDIACO

MEDIACO® LEVAGE

N° 1 du levage et de la manutention, 60 Agences, 3 000 matériels, dont 600 grues de 35 à 800 T de capacité.

WWW.MEDIACO.FR

MEDIACO VRAC

MEDIACO® VRAC

Stockage de produits liquides dans les Ports de la Méditerranée. Logistique et stockage de marchandises diverses. Transport de produits liquides.

WWW.MEDIACOVRAC.FR

PROVENCE HUILES

GRANDES HUILERIES MEDIACO® & PROVENCE HUILES

N° 1 mondial dans la production d'huile de pépins de raisin et de tournesol oléique.

WWW.MEDIACOVRAC.FR

M-PARK
GROUPE MEDIACO

M PARK

Société d'exploitation et de gestion de parkings publics

WWW.PARKINGSAINTNICOLAS.COM

MEDIACO YACHTS

MEDIACO YACHTS

Construction navale
Chantier naval
Vente de bateaux neufs et occasions
Location de bateaux

WWW.MEDIACO-YACHTS.COM

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA MEDIACO LOCATION SERVICES — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise ROUTE DE GUIGONNET 13270 FOS SUR MER — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 4 1 7 7 0 3 2 9 0 0 0 4 1 — Néant ☐ *

							Exercice N clos le, 31122018	N-1 31122017
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH	148 000	AI	48 000	100 000	100 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP	7 337	AQ	5 815	1 521	2 988
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	326 185	AS	235 426	90 759	85 465
		Autres immobilisations corporelles	AT	165 813	AU	159 358	6 454	5 489
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH		BI			
		TOTAL (II)	BJ	647 335	BK	448 599	198 735	193 944
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 948 636	BY	26 571	1 922 065	1 613 105
		Autres créances (3)	BZ	4 478 992	CA		4 478 992	2 503 763
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	514	CG		514	31 037
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	31 265	CI		31 265	31 724
		TOTAL (III)	CJ	6 459 408	CK	26 571	6 432 837	4 179 630
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	7 106 743	1A	475 171	6 631 572	4 373 574

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes — CP — (3) Part à plus d'un an — CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA MEDIACO LOCATION SERVICES — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N – 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 38 264)	DA	38 264	38 264
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 826	3 826
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 573 050	1 418 560
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	931 588	462 489
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	2 546 730	1 923 141
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	350 999	350 999
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	350 999	350 999
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	16 373	50 450
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	328 998	408 447
	Dettes fiscales et sociales	DY	712 531	622 127
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	2 675 939	960 407
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		58 000
	TOTAL (IV)	EC	3 733 842	2 099 433
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	6 631 572	4 373 574

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 733 842	2 099 433
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	16 373	50 450

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA MEDIACO LOCATION SERVICES — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N – 1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		500
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	5 219 108	FH	57 036	FI	5 276 145	4 920 694
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	5 219 108	FK	57 036	FL	5 276 145	4 921 194
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	443 989	79 911
	Autres produits (1) (11)					FQ	450 004	48
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	6 170 139	5 001 154
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		186
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	(263)	(10 979)
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	3 250 953	2 761 595
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	103 096	70 083
	Salaires et traitements*					FY	1 276 586	1 232 436
	Charges sociales (10)					FZ	449 463	427 135
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	7 304	35 031
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	10 511	60 940
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	141 401	3 377
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	5 239 053	4 579 806
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	931 085	421 347
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	32 687	20 145
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	32 687	20 145
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	38 998	18 985
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	38 998	18 985
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(6 311)	1 159
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	924 773	422 507

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA MEDIACO LOCATION SERVICES — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	3 672	38 009
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	8 800	2 075
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	12 472	40 084
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	3 217	76
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	2 439	26
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	5 657	102
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	6 815	39 982
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	6 215 299	5 061 384
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 283 710	4 598 894
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	931 588	462 489
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	488 592	399 534
	– Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	32 687	20 145
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	38 998	18 985
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	302 719	77 605
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
AMENDES	1 080	
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 137	3 672
CESSIONS	2 439	8 800

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Contributif ex FOS dans Mediaco Fos - Tableau Emplois | Ressources

Emplois	Montant (k€)	Ressources	Montant (k€)
Prix d'acquisition - Actifs corporels	1	Apports en capital / compte courant	1 014
Prix d'acquisition - Actifs incorporels	1		
Prix d'acquisition - Stocks	1		
Prix d'acquisition - Immobilier	-		
CRP (Crédits baux)	-		
Reconsitution des dépôts de garantie	-		
BFR	1 011		
Total	**1 014**	**Total**	**1 014**

Contributif ex FOS dans Mediaco Fos - Business Plan

k€	Contributif ex FOS dans Mediaco Fos						
	FY17R	FY18R	FY19A	5m19BP	FY20BP	FY21BP	FY22BP
Chiffre d'affaires net	**3 426**	**3 213**	**2 937**	**1 217**	**3 196**	**3 298**	**3 721**
Entretien matériels (net de refac)	(115)	(146)	(168)	(75)	(198)	(204)	(231)
Pneus	(40)	(62)	(67)	(28)	(73)	(75)	(85)
Atelier M.O. - Magasinier	(50)	(51)	(54)	(22)	(59)	(61)	(69)
Gasoil	(250)	(286)	(263)	(109)	(288)	(297)	(336)
Salaires et charges productifs	(1 370)	(1 152)	(1 015)	(423)	(1 026)	(1 036)	(1 046)
Personnel intérimaires, détaché	(144)	(46)	(21)	(9)	(23)	(23)	(27)
Frais de déplacement	(134)	(143)	(105)	(43)	(114)	(118)	(133)
Péages autoroutes	(10)	(9)	(6)	(2)	(6)	(7)	(7)
Sous-traitance (MTM)	-	-	-	-	-	-	-
Fournitures et frais (MTM)	-	-	-	-	-	-	-
Marge brute	**1 312**	**1 317**	**1 239**	**506**	**1 411**	**1 478**	**1 786**
Taxes véhicules	(16)	(20)	(13)	(5)	(13)	(13)	(13)
CVAE	(51)	(50)	(47)	(20)	(47)	(48)	(49)
Immobilier : loyers et charges locatives	(122)	(157)	(94)	-	-	-	-
Assurances	(74)	(85)	(79)	(33)	(80)	(81)	(82)
Salaires et charges exploitation	(53)	(58)	(49)	(20)	(50)	(50)	(51)
Salaires et charges des commerciaux / Ch. affaires	(257)	(209)	(217)	(90)	(219)	(221)	(223)
Dépenses générales	(159)	(152)	(171)	(71)	(173)	(175)	(177)
CICE	48	41	-	-	-	-	-
Loyer véhicules	(818)	(631)	(575)	(240)	(583)	(590)	(598)
Provisions d'exploitation	(14)	5	(11)	(4)	(11)	(11)	(11)
Salaires et charges administratifs et chefs d'agence	(206)	(168)	(185)	(77)	(187)	(189)	(191)
Coûts administratifs	(252)	(217)	(163)	(49)	(128)	(132)	(149)
Coûts commerciaux	(123)	(56)	(70)	(37)	(96)	(99)	(112)
EBITDA	**(783)**	**(440)**	**(435)**	**(140)**	**(176)**	**(132)**	**131**
Taux de MB (% CA)	*38%*	*41%*	*42%*	*42%*	*44%*	*45%*	*48%*
EBITDA (%CA)	*n.s.*	*n.s.*	*n.s.*	*(57%)*	*(72%)*	*(54%)*	*53%*
Coûts variables	(694)	(693)	(629)	(266)	(701)	(724)	(820)
Coûts variables (en % du CA)	*(20%)*	*(22%)*	*(21%)*	*(22%)*	*(22%)*	*(22%)*	*(22%)*
Masse salariale	(1 936)	(1 639)	(1 520)	(633)	(1 540)	(1 556)	(1 579)
Masse salariale (en % du CA)	*(57%)*	*(51%)*	*(52%)*	*(52%)*	*(48%)*	*(47%)*	*(42%)*
Coûts fixes	(3 515)	(2 960)	(2 743)	(1 092)	(2 671)	(2 706)	(2 770)
Coûts fixes (en % du CA)	*(103%)*	*(92%)*	*(93%)*	*(90%)*	*(84%)*	*(82%)*	*(74%)*

Source : Management Information

Contributif ex FOS dans Mediaco Fos - Prévisions de trésorerie

	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	janv-20	FY20BP	FY21BP	FY22BP
Encaissement du CA	-	-	77	272	321	321	3 799	3 921	4 348
Produits Fi & Excep.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TVA - Remboursement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Encaissements	**-**	**-**	**77**	**272**	**321**	**321**	**3 799**	**3 921**	**4 348**
Achats consommés	-	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(27)	(28)	(32)
AACE	-	(55)	(64)	(64)	(64)	(55)	(772)	(791)	(856)
Gasoil	-	(22)	(29)	(29)	(29)	(22)	(344)	(355)	(401)
Loyer - Matériels	(58)	(58)	(58)	(58)	(58)	(58)	(700)	(709)	(717)
Management fees	(17)	(23)	(23)	(23)	(17)	(23)	(268)	(277)	(313)
Paiement des achats consommés	**(75)**	**(159)**	**(176)**	**(176)**	**(171)**	**(160)**	**(2 112)**	**(2 160)**	**(2 318)**
Salaires & Charges sociales	(76)	(112)	(112)	(157)	(111)	(112)	(1 539)	(1 462)	(1 389)
Impôts et taxes	-	-	-	-	-	(5)	(25)	(61)	(61)
TVA - Paiement	-	(16)	(24)	(24)	(24)	(16)	(286)	(299)	(353)
IS	*nc*	*nc*	*nc*	*nc*	*nc*	*nc*	*nc*	*nc*	*nc*
Charges de personnel, impôt & taxes	**(76)**	**(127)**	**(136)**	**(182)**	**(135)**	**(133)**	**(1 850)**	**(1 821)**	**(1 804)**
Investissements / Capex	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges exceptionnelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Décaissements	**(150)**	**(286)**	**(312)**	**(358)**	**(306)**	**(294)**	**(3 962)**	**(3 981)**	**(4 121)**
Cash flow net	**(150)**	**(286)**	**(235)**	**(86)**	**15**	**27**	**(163)**	**(60)**	**227**
1. Trésorerie avant coûts d'acquisition	**(150)**	**(436)**	**(671)**	**(757)**	**(742)**	**(715)**	**(905)**	**(965)**	**(738)**
Coût d'acquisition - FDC, Actifs, stocks, etc.	(3)	-	-	-	-	-	-	-	-
CRP (Crédits baux)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reconsitution des dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cumul coûts d'acquisition	**(3)**	**(3)**	**(3)**	**(3)**	**(3)**	**(3)**	**(3)**	**(3)**	**(3)**
2. Trésorerie après coûts d'acquisition	**(153)**	**(439)**	**(674)**	**(760)**	**(745)**	**(718)**	**(908)**	**(968)**	**(741)**
Apport en capital / Compte courants	153	286	235	86	-	-	167	75	11
Cumul	**153**	**439**	**674**	**760**	**760**	**760**	**928**	**1 003**	**1 014**
3. Trésorerie après financement	**-**	**-**	**-**	**-**	15	42	19	34	272

Source : Information du Management

ANNEXE 7

Liste des contrats dont le transfert est demandé

Actifs Détenus en LLD - FOS

PARCOURS	19 Rue Lavoisier	92000 Nanterre	ALTEAD FOS	VEHICULE LEGER	FIN001317
PARCOURS	19 Rue Lavoisier	92000 Nanterre	ALTEAD FOS	VEHICULE LEGER	FIN001328

Actifs Détenus en CB - FOS

PARCOURS	19 Rue Lavoisier - 92000 Nanterre	ALTEAD FOS	VEHICULE LEGER	FIN001813

Actifs non Définis - FOS

ATHLON CAR LEASE	Immeuble Le Mermoz - 53 Avenue Jean Jaurès - Cs 60012 - 93351 Le Bourget Cedex - T 0158632302	ALTEAD FOS	VEHICULE LEGER	FIN001960

AltéAd Fos - Liste des postes repris et non repris

Liste des CPR

Poste de travail	Nombre de poste existant	Nombre de poste repris	Nombre de poste non repris
ASSITANTE COMMERCIALE	1	1	0

Liste des CDI

Catégories professionnelles	Nombre de poste existant	Nombre de poste repris	Nombre de poste non repris
ASSISTANT ADMINISTRATIF	1	1	0
CHARGE D'AFFAIRE PETROCHIMIE	1	1	0
CHAUFFEUR	7	7	0
CHEF DE CHANTIER	2	2	0
COMMERCIAL	1	1	0
GRUTIER	11	11	0
MANUTENTIONNAIRE ELINGEUR CHEF DE MANŒUVRE	5	5	0
MECANICIEN	1	1	0
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE PLANNING	1	1	0
RESPONSABLE D'AGENCE	1	1	0
RESPONSABLE EXPLOITATION HSE	1	1	0
RESPONSABLE LEVAGE	1	1	0
Total général	**33**	**33**	**0**